

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

274

DT2

Projet de construction de l'usine AP50 du complexe
Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc.

6211-19-018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE L'USINE AP50 DU COMPLEXE JONQUIÈRE À SAGUENAY
PAR RIO TINTO ALCAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 novembre 2010 à 13 h 30
Holiday Inn Saguenay
Salle Chomina
2675, boulevard du Royaume
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2010
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme DENISE TURCOTTE 3
M. MICHEL LAVOIE 9
QUESTIONS DE LA COMMISSION 14
REPRISE DE LA SÉANCE
Mme ÉLISE GAUTHIER 45
QUESTIONS DE LA COMMISSION 52

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2010
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de construction de l'usine AP50 du Complexe Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Madame Castonguay!

15

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Bonjour madame la Présidente. Effectivement, nous avons déposé de nouveaux documents à la Commission, soit les diapositives qui ont été projetées hier dans la séance de la soirée. Il s'agit de deux (2) diapositives, la première étant sur les déversements et les infrastructures de protection, la deuxième étant sur les phases de développement de la technologie AP.

20

Et si vous le souhaitez, nous avons aussi les réponses aux questions qui sont demeurées en suspens, que nous avons déposées avec les documents ce matin.

25

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Je vais vous revenir dans quelques minutes. Merci.

30

Du côté des personnes-ressources?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Bonjour madame la Présidente. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a déposé la Directive 019 en version électronique et en version papier.

35

On a également déposé les copies électroniques du Projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère et puis les certificats d'autorisation qui ont été donnés à l'usine pilote. C'est des choses qui étaient un peu en retard.

40

45 Également, puisqu'il a été question beaucoup hier de qualité de l'air et aussi de gaz à effet de serre, je pense à la question de monsieur Gauthier, si vous êtes intéressée, on peut faire une petite présentation sur la proportion de gaz à effet de serre dans la région. C'est pas extrêmement complet, parce que les statistiques ne sont pas faites comme ça, mais on peut donner des indications.

50 Et on pourrait également faire une petite présentation très brève sur l'indice de qualité de l'air et une encore très brève présentation sur la différence entre le smog et les gaz à effet de serre, qu'est-ce que c'est, puis quels sont les effets de ces deux (2) phénomènes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vais vous revenir tantôt.

55 Docteur Larouche?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

60 Alors nous avons déposé copie papier du rapport du guide de l'OMS.

Nous avons déposé aussi copie papier de la présentation ainsi que les copies électroniques des mêmes documents.

PAR LA PRÉSIDENTE:

65 Je vous remercie.

Monsieur Lavoie, on vous avait pas demandé rien hier, peut-être qu'aujourd'hui! Alors je vous remercie.

70 Le registre est ouvert présentement et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

75 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part aussi à madame Marie-Josée Méthot qui est coordonnatrice de la Commission d'enquête et qui est à la table située à l'arrière de la salle.

Et c'est aussi auprès d'elle que vous pouvez vous enregistrer si vous souhaitez faire la visite de terrain qui est organisée avec la collaboration du promoteur et qui aura lieu demain matin à neuf

80 heures (9 h) pour les personnes qui étaient pas ici hier soir. C'est une visite qui est organisée à l'intention de la Commission et des personnes qui sont intéressées par le projet.

85 Le départ va se faire à neuf heures (9 h) donc à l'entrée du Holiday Inn Saguenay ici au 2675, boulevard du Royaume, et on prévoit une durée maximum de trois (3) heures.

Il est pas indiqué pour les femmes enceintes et les personnes avec des stimulateurs cardiaques d'être présents, puisque nous allons circuler dans des zones où il y a des champs magnétiques. Alors prière de vous abstenir si c'est le cas.

90 Donc si vous êtes intéressés par cette visite, vous pouvez vous inscrire d'ici notre première pause cet après-midi, pour permettre l'organisation en fonction du nombre de personnes qui seront inscrites.

95 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique!

Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question. Par ailleurs, vous pouvez bien sûr vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet.

100 Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

105 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

110 On a deux (2) intervenants déjà inscrits, je vais prendre ces deux (2) intervenants-là avant de venir aux présentations respectives, à moins que les questions aient trait au sujet que vous voulez nous présenter.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
DENISE TURCOTTE**

115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc j'ai d'abord madame Denise Turcotte et elle est ici au nom du député de Jonquière.

120 **PAR Mme DENISE TURCOTTE:**

Bonjour madame la Présidente.

125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour madame Turcotte.

PAR Mme DENISE TURCOTTE:

130 Donc monsieur Gaudreault est retenu à l'Assemblée nationale, alors je vous fais lecture de la question qu'il souhaitait adresser au promoteur lors de ces audiences!

135 Le projet AP50 prévoit l'installation de deux (2) roues de coulée, ce qui signifie que le métal produit sera vendu dans sa forme la plus élémentaire. Ce métal devra être transporté et refondu pour être transformé et les emplois et autres retombées économiques associés à cette première transformation profiteront à d'autres communautés que celle qui accueille le projet d'usine.

140 Le promoteur peut-il nous expliquer quelles considérations ont guidé son choix d'exclure du projet toute transformation même primaire du métal produit par la future usine AP50?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie. Alors madame Castonguay pour le promoteur!

145 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

150 Alors madame la Présidente, pour répondre à la question posée par madame Turcotte! D'abord, les premières considérations qui ont mené à la décision d'installer deux (2) roues de coulée en gueuses au centre de coulée de l'usine AP50 sont dictées par des considérations du marché.

Donc les gueuses sont un produit de commodité, un produit standard produit par les alumineries, qui nous permet d'écouler le métal sur le marché.

155 Pour investir dans des facilités qui permettent de refroidir notre métal dans des produits qui ont une valeur ajoutée, comme des lingots d'extrusion ou des lingots de laminage, il doit y avoir une demande sur le marché, puisque ces produits, même s'ils nous apportent un revenu additionnel qu'on appelle une prime dans l'industrie de l'aluminium, ces revenus doivent justifier les

160 investissements additionnels qui sont requis dans les équipements pour produire ces produits de première transformation.

Donc dans le cas du projet AP50, nous avons procédé à des analyses de marché qui nous ont indiqué que la demande n'était pas suffisante pour procéder à ces investissements.

165 Maintenant, des roues de coulée en gueuses, comme je l'ai mentionné, sont un produit standard; plusieurs alumineries au Québec refroidissent leur métal sous cette forme, l'aluminerie Alouette entre autres ne produit que cent pour cent (100 %) de gueuses, donc c'est son seul et unique produit.

170 Notre aluminerie d'Alma, notre aluminerie de Grande-Baie produisent aussi des gueuses, donc ce n'est pas unique au projet AP50.

175 Et il est important aussi de mentionner qu'à la Phase III du projet AP50, l'actuel centre de coulée de l'usine Arvida sera intégré à l'usine AP50, lorsque les salles d'électrolyse de l'usine Arvida fermeront leurs portes. Et ce centre de coulée produit des produits de première transformation, soit des lingots d'extrusion.

Donc je ne sais pas si ça répond à la préoccupation de madame Turcotte.

180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça répond?

PAR Mme DENISE TURCOTTE:

185 Si je peux me permettre juste un éclaircissement!

190 Donc si je vous comprends bien, les prévisions de hausse de la demande mondiale qui justifient ce projet-là en grande partie, selon vos analyses et vos études de marché, ces hausses-là concernent essentiellement du projet de type gueuse?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

195 Alors madame la Présidente, les analyses de marché que nous avons faites aujourd'hui nous indiquent que nous avons, au sein de Rio Tinto Alcan, les capacités de coulée pour du métal en produit de première transformation, nous indiquent que les capacités que nous avons déjà sont suffisantes pour répondre aux besoins du marché.

200 Par contre, évidemment le marché a la capacité d'absorber la production de l'usine AP50 qui sera coulée sous forme de gueuse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

205 Pour une bonne compréhension du public, est-ce que vous pouvez nous expliquer c'est quoi une gueuse?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

210 Oui, tout à fait. Si vous le permettez, je pourrais projeter une diapositive pour expliquer la différence entre le procédé de coulée qui mène à une gueuse et celui qui mène à des lingots de refonte, et ça permettra de visualiser aussi en schéma à quoi ressemble une gueuse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

215 Oui, c'est bien.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

220 Alors pour débiter, on a ici une photo vraiment de ce qu'est une gueuse. Donc le métal est simplement coulé dans un moule pour être refroidi et ensuite expédié sur le marché pour être vendu sous cette forme.

225 Donc ce sont les clients qui le refondront et produiront les alliages dont ils ont besoin pour le produit qu'ils envisagent de fabriquer.

Maintenant, en ce qui concerne le procédé de fabrication!

PAR LA PRÉSIDENTE:

230 Quel format a une gueuse? On peut pas voir l'échelle sur ça, est-ce que vous pouvez nous donner une petite description?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

235 Alors la dimension est à peu près d'un mètre et demi par un mètre et demi (1 ½ m X 1 ½ m), et peut-être un mètre (1 m) de haut, environ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

240 Merci.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

245 Alors très rapidement, vous voyez ici une illustration très simplifiée du procédé de coulée.

Donc le métal arrive dans des creusets des halls d'électrolyse. Donc lorsque nous siphonnons les cuves d'électrolyse pour en extraire le métal, il est siphonné dans des creusets qui sont par la suite acheminés au centre de coulée.

250 Donc lorsque nous produisons du métal sous forme de gueuse, le métal est simplement transvasé du creuset qui nous arrive des halls d'électrolyse dans les moules, qui nous permettent de refroidir le métal sous forme de gueuse.

255 Lorsque nous produisons des produits de première transformation, généralement le métal est transféré dans un four où nous faisons la mise en alliage. Par la suite, nous procédons au traitement du métal pour en retirer les différentes impuretés et s'assurer que sa qualité soit conforme aux attentes du marché.

260 Et avant la coulée, évidemment, nous procédons au contrôle de qualité.

Et par la suite, nous procédons à la coulée.

265 Donc dans notre cas, au centre de coulée actuel de l'usine Arvida qui deviendra partie intégrante de l'usine AP50, nous procédons à la coulée de lingots d'extrusion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et les lingots ont quelle dimension?

270 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Alors madame la Présidente, ces lingots sont coulés dans des puits, donc la dimension peut être très longue. Et ils sont par la suite coupés pour expédition.

275 Donc ils peuvent avoir peut-être une trentaine de centimètres de diamètre et ils sont coupés à des longueurs qui peuvent varier d'un mètre (1 m) ou plus, selon les besoins du client.

Donc ces lingots sont vraiment mis en forme selon la demande de l'acheteur.

280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie. Monsieur Labrie.

285 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais est-ce que les lingots sont toujours sous forme tubulaire?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

290 Alors les lingots d'extrusion, oui. Les lingots de laminage sont sous forme rectangulaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

295 OK. Les lingots qu'on voyait autour des salles de cuves empilées un sur l'autre avec une forme particulière, est-ce que vous en produisez encore ou bien si c'est les gueuses qui ont pris la place de ces lingots traditionnels?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

300 Monsieur le Commissaire, les lingots auxquels vous faites référence sont ce qu'on appelait dans l'industrie des lingots en T, et ce type de produit présentement n'est plus produit dans nos centres de coulée.

PAR LE COMMISSAIRE:

305 Bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

310 Alors madame Turcotte, est-ce que vous avez une autre question?

PAR Mme DENISE TURCOTTE:

315 Non, je vous remercie au nom de monsieur Gaudreault.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

320

MICHEL LAVOIE

PAR LA PRÉSIDENTE:

325

J'appelle maintenant monsieur Michel Lavoie!

PAR M. MICHEL LAVOIE:

330

Bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

335

Bonjour.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Michel Lavoie du Conseil régional de l'environnement et du développement durable.

340

Moi, j'avais une question à propos des effets des champs magnétiques créés par les Phases II et III du projet de l'usine AP50.

345

Donc on sait qu'à l'intérieur, bon, on trouve les champs magnétiques; moi, je voulais savoir, à l'extérieur du projet de l'usine, l'amplitude de ces champs magnétiques là et de leurs effets susceptibles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

350

Madame Castonguay.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

355

Alors madame la Présidente, comme je l'ai mentionné dans ma présentation hier, on n'anticipe aucun effet des champs magnétiques à la fois sur les voisins et nos travailleurs.

Et pour répondre plus en détail à la question de monsieur Lavoie, si vous le permettez, j'aurais une courte présentation d'au plus cinq (5) minutes qui permet de bien comprendre quels sont les champs magnétiques présents et aussi quels sont les niveaux anticipés.

360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, très bien.

365 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Alors les champs magnétiques sont présents naturellement partout. Donc dès qu'il y a un courant électrique – et même la croûte terrestre dégage des champs magnétiques – donc dès qu'on a un appareil, des équipements, des fils électriques, nous avons ce qu'on appelle des champs électromagnétiques.

370 Donc qu'est-ce que c'est? Si par exemple, on branche une lampe dans une prise électrique au mur, sans allumer cette lampe, alors on a une tension qui est sur le fil, parce que le circuit électrique de la maison est énergisé, et cette tension va énergiser un champ électrique. Ce champ-là se mesure en volts par mètre.

375 Maintenant, si on allume la lampe, le courant va circuler dans le champ électrique, et le passage du courant, lui, va créer un champ magnétique qui, lui, va se mesurer en tesla.

380 Donc ce sont les phénomènes à l'origine des champs électromagnétiques.

Maintenant, en ce qui concerne les types de champs magnétiques, il y en a deux (2) types. Donc le courant électrique est distribué dans nos maisons, dans les industries au Québec, par des lignes de distribution de courant qu'on est habitué de voir dans nos paysages ici, et ces lignes de distribution de courant transportent un courant de type alternatif.

385 Donc ce courant de type alternatif est celui qui entre dans nos maisons et qui va créer un champ magnétique qui sera aussi de type alternatif. Donc on voit ici la nature du champ qui est créé qui va passer alternativement d'un champ positif à un champ négatif.

390 Donc c'est le type de champ électromagnétique qui est généré par les appareils électriques courants qu'on utilise dans nos maisons, les micro-ondes, les cuisinières, les réfrigérateurs, etc., et aussi par les lignes de transport d'énergie.

395 Maintenant, pour certaines industries, le champ magnétique qui est distribué par les lignes de transport va passer par un équipement qu'on appelle un transformateur redresseur qui, lui, va

permettre de produire un courant continu. Et ce courant continu, lui, sera à l'origine d'un champ magnétique qu'on appelle statique.

400 Donc on peut voir la différence ici, ce champ magnétique ne varie pas, il est constant.

Et c'est le type de champ magnétique qu'on retrouve dans les halls d'électrolyse pour la production d'aluminium, puisque ces halls d'électrolyse sont alimentés en courant électrique continu.

405 C'est aussi le type de champ magnétique qu'on retrouve dans certains appareils médicaux, comme les imageries par résonance magnétique.

410 Le champ magnétique est quelque chose qui diminue très rapidement avec la distance. Donc pour le projet AP50, je vais commencer par les champs magnétiques alternatifs.

Donc nous avons installé, pour le projet AP50, une très courte ligne de distribution dont la tension est de cent soixante et un (161) kV, de kilovolts, qui sert à relier le poste usine Jonquière à la sous-station électrique de l'usine.

415 Donc il y a six (6) ou sept (7) pylônes qui ont été installés pour relier ces deux (2) installations.

420 Donc on peut voir ici sur cette diapo, plus la tension électrique de la ligne est élevée, évidemment plus le champ magnétique directement sous les pylônes de distribution sera élevé. Mais on peut voir aussi que plus on s'en éloigne, plus le champ magnétique diminue rapidement.

Alors il y a des limites d'exposition qui sont établies par les organismes responsables, et ces limites visent à protéger les personnes les plus sensibles.

425 Donc dans le cas des champs magnétiques alternatifs, il y a une limite d'exposition de mille microteslas (1000 μ T) qui est établie par un organisme américain et une autre de neuf cents (900 μ T) qui est établie par l'Organisation mondiale de la santé.

430 Au Canada, il y a pas de limite établie pour le champ magnétique.

435 Donc si on regarde la ligne de distribution AP50, donc nos bureaux sont situés pratiquement sous le pylône, et on peut voir, avec ce schéma, que les limites d'exposition que nous-mêmes nous subissons dans nos bureaux sont de loin très inférieures aux limites d'exposition établies par les organismes responsables.

À la limite de notre propriété, l'exposition des personnes qui peuvent être appelées à y circuler sera encore de beaucoup inférieure. Et sur la piste cyclable dont on perd un petit peu le schéma ici, le champ magnétique dû à la ligne de transport d'énergie du projet AP50 sera négligeable.

440

Pour vous permettre de comparer, on voit ici les champs magnétiques alternatifs générés par certains appareils d'usage courant. Donc si on prend par exemple un séchoir à cheveux, à quinze centimètres (15 cm) de la personne, l'intensité du champ magnétique est de trente microteslas (30 μ T), et on peut voir que ça diminue très très rapidement, puisque que quinze centimètres (15 cm) plus loin, l'intensité du champ magnétique va diminuer à point un microtesla (0,1 μ T).

445

Si on passe maintenant aux champs magnétiques statiques, donc ce sont les champs magnétiques qui sont générés par les opérations d'électrolyse. L'exposition des voisins aux champs magnétiques de l'usine AP50 sera pratiquement nulle.

450

Là aussi, il existe des limites d'exposition qui sont établies par les organismes responsables, soit des limites d'exposition sur une période de huit (8) heures qui est de soixante milliteslas (60 mT). Et une limite d'exposition qui est établie pour protéger les porteurs d'implant cardiaque ou d'autres mécanismes médicaux électroniques comme les pompes à insuline, et cette limite est de point cinq millitesla (0,5 mT).

455

Donc on peut voir sur le graphique ici, si on considère au niveau de nos opérations, comme on l'a mentionné hier dans la présentation, les mesures de suivi qui sont faites auprès des opérateurs qui travaillent sur les cuves prototypes AP50 dans notre laboratoire en France, indiquent que leur moyenne d'exposition sur huit (8) heures est d'environ trois (3) à quatre (4) fois inférieure à la limite d'exposition établie par les organismes responsables.

460

À la limite de notre propriété, le champ magnétique statique sera inférieur à point cinq millitesla (0,5 mT). Donc un porteur d'implant cardiaque qui viendrait à la clôture par exemple qui délimite la propriété de l'usine AP50 n'aurait aucun effet.

465

Et c'est important de mentionner que l'accès à nos opérations déjà aujourd'hui, l'ensemble des alumineries, interdisent l'accès à leur propriété à tous les porteurs d'implant cardiaque, par mesure de sécurité.

470

Et si on passe maintenant un peu plus loin de notre propriété, au niveau de la piste cyclable qui longe le boulevard Saguenay, et de nos premiers voisins, le champ magnétique statique sera encore beaucoup inférieur et sera inférieur à point deux millitesla (0,2 mT).

475 Maintenant, en ce qui concerne l'état de la recherche sur l'effet des champs magnétiques sur
la santé des personnes, les recherches qui ont été menées maintenant depuis près de trente-cinq
(35) ans, pour connaître les effets des champs magnétiques alternatifs sur la santé, sont venues à
la conclusion qu'il n'y avait aucune indication de l'effet des champs magnétiques alternatifs sur la
santé, soit en milieu résidentiel ou encore en milieu de travail.

480 Pour l'exposition aux champs magnétiques statiques maintenant, le suivi est fait par des
études épidémiologiques que Rio Tinto Alcan conduit depuis plusieurs années, et ces études
démontrent le même résultat, donc pas d'évidence d'effet à la santé pour les travailleurs qui sont
exposés à ces champs magnétiques.

485 Dans les installations de Rio Tinto Alcan, on effectue aussi un suivi médical auprès des
employés qui sont assignés à l'opération des cuves d'électrolyse, en particulier nos cuves
prototypes AP50 à Saint-Jean-de-Maurienne en France, et ces suivis nous démontrent qu'il y a
aucune incidence des champs magnétiques statiques sur la santé de nos travailleurs.

490 Alors ça complète ma courte présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

495 Je vous remercie.

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

500 Oui, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

505 Docteur Larouche, est-ce que vous avez des commentaires sur cette présentation?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

510 Nous, nous avons regardé les champs magnétiques aux limites de propriété de l'installation
du projet, et nous ne prévoyons aucun effet par rapport aux chiffres donnés et aux valeurs des
champs magnétiques statiques aux limites de propriété et autour de la piste cyclable.

Donc on pense pas que la population soit exposée de façon significative aux champs
électromagnétiques.

515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie.

520 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Merci.

525 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

530 Alors je n'ai pas d'autres questions de la salle, personne sur mon registre en ce moment, donc je vais me tourner vers madame Castonguay, si vous voulez donner les réponses aux questions d'hier s'il vous plaît!

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

535 Alors madame la Présidente, nous avons trois (3) questions demeurées en suspens hier. La première portant sur la quantité exacte du déversement de boues rouges qui était survenu en 2009.

540 Alors les registres de Rio Tinto Alcan, de même que ceux du ministère de l'Environnement, indiquent que la quantité déversée était de cent mètres cubes (100 m³).

Maintenant, la deuxième question portait sur la classification du résidu de bauxite communément appelé boue rouge.

545 Donc au sens de la Directive 019, le résidu de bauxite se qualifie comme un résidu minier à faible risque.

550 Le site d'entreposage de Jonquière est autorisé en vertu d'un certificat d'autorisation du MDDEP. Sa gestion est encadrée par l'assainissement de Vaudreuil dans le cadre du Programme de réduction de rejets industriels, soit le PRRI. Donc il s'agit d'un site de résidus miniers à faible risque.

Maintenant, la troisième question ou plutôt demande d'information qui était restée en suspens, concerne l'historique des déversements au Complexe Jonquière.

555 Donc dans le document que nous avons soumis, il y a la liste détaillée de l'ensemble des déversements que Rio Tinto Alcan a déclarés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, comme le prévoit le règlement.

560 Donc la liste qui est jointe en annexe est aussi conforme aux registres du MDDEP.

PAR LA PRÉSIDENTE:

565 Vous nous donnez ces événements-là, on en a une douzaine, à partir de 2007.

570 Est-ce que vous avez des données antérieurement à 2007?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

575 Si vous souhaitez les avoir, nous pouvons recueillir l'information et vous la soumettre aussi.

580 J'apprécierais toutefois, si c'est le cas, que vous me précisiez la période que vous souhaitez nous voir couvrir avec ces statistiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

585 En fait, je voulais savoir si vous aviez des registres. On pourrait croire, à partir de ça, que vous aviez pas de registre.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

590 Nous avons, madame la Présidente, des registres très complets depuis plusieurs années.

595 De plus, comme je l'ai mentionné, tous les déversements à l'environnement, c'est des déversements accidentels évidemment, font l'objet d'une déclaration au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

600 Donc on peut avoir le suivi de ces déversements dans les registres du ministère aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

605 D'accord. Et je note que certains événements sont présentement l'objet de procédures. Alors c'est parce que c'est pas réglé ou parce que c'était au-delà de certains critères, est-ce que vous pourriez juste m'expliquer?

595 Je parle de l'événement du 17 septembre 2008!

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

600 Alors il y a présentement des procédures pénales qui sont en cours pour cet événement.
Donc pour cette raison, pour respecter la procédure judiciaire, nous avons donné les détails
principaux, mais nous ne pouvons pas en donner plus, par respect pour la procédure pénale en
cours.

PAR LA PRÉSIDENTE:

605 OK. Donc c'est pour ça qu'on n'a pas l'information?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

610 Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

615 Je vous remercie.

Alors je vais aller du côté de madame Loïselle! Vous aviez de l'information à nous donner
concernant le smog et les différenciations avec les GES?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

620 Il y a une présentation verbale sur la concentration ou les émissions locales de GES en
comparant la région Saguenay-Lac-Saint-Jean aux autres régions de la province.

625 Je vais demander à madame Pelletier peut-être de venir la faire.

C'est qu'ensuite, on a aussi deux (2) présentations qui sont sous format de présentation
PowerPoint!

630 Alors on va s'occuper du côté technique pendant que madame Pelletier fait sa présentation
et ensuite, je vais faire la présentation smog versus GES, et on va demander ensuite à madame
Rainville de parler de l'indice de qualité de l'air.

PAR LA PRÉSIDENTE:

635 Très bien.

PAR Mme LIETTE PELLETIER:

640 Alors bonjour. La question était adressée par monsieur Gauthier hier concernant les émissions de GES Saguenay par rapport à l'augmentation créée par AP50.

645 Le ministère de l'Environnement, nous ne possédons pas l'ensemble des GES émis dans la région Saguenay. Ce qu'on a, c'est les émissions GES de sources industrielles, donc on a comparé GES sources industrielles 2007 versus l'augmentation créée par AP50.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors pour monsieur Gauthier, s'il est à l'écoute!

650 **PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

Oui, je vais y aller tranquillement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

655 Merci.

PAR Mme LIETTE PELLETIER:

660 Pour monsieur Gauthier bien sûr, les émissions de GES 2007 au Québec en entier, ça inclut toutes les sources, nous avons quatre-vingt-huit millions de tonnes (88 M t) équivalent CO₂.

665 L'usine Arvida, ça, on retrouve ça au tableau 3.7 de l'étude d'impact, en 2007, ça correspondait à six cent quarante-sept mille tonnes (647 000 t) équivalent CO₂. Ce qui faisait en sorte que ça représentait point sept pour cent (0,7 %) des émissions du Québec.

670 Maintenant, émissions GES au Saguenay, 2007, provenant des sources industrielles seulement, nous avons trois millions sept cent vingt-quatre mille tonnes (3 724 000 t) équivalent toxique CO₂.

L'augmentation GES créée par AP50, ça aussi on peut calculer ça à partir du tableau 3.7, comme monsieur Gauthier le mentionnait hier, nous avons trois cent soixante et onze mille neuf cent cinquante-neuf tonnes (371 959 t) toxiques équivalent CO₂.

675 Donc par rapport à Arvida 2007, c'est une augmentation de dix pour cent (10 %), ce qui correspond, par rapport aux émissions de GES 2007, sources industrielles seulement, à une augmentation également de dix pour cent (10 %).

680 Là, je vais spécifier que les émissions sources industrielles, ça n'inclut pas le transport qui est le plus grand émetteur au Québec, ça n'inclut pas la combustion non industrielle, c'est-à-dire le chauffage au bois, chauffage résidentiel, commercial et industriel, ça n'inclut pas l'agriculture, ça n'inclut pas l'enfouissement des déchets ainsi que l'utilisation de HFC qui est un réfrigérant.

J'espère que c'est assez clair!

685

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie pour la présentation.

690

Monsieur Labrie, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

695 Madame Pelletier, est-ce que vous avez un aperçu global de toutes ces sources-là dont vous pouvez pas détailler, un aperçu global par rapport aux sources industrielles, quel pourcentage ça peut être, un ordre de grandeur?

PAR Mme LIETTE PELLETIER:

700

Malheureusement, pour la région Saguenay, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

705

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

710 Alors pendant que je vais faire ma présentation, quand la technique va être prête, madame Rainville va faire mon changement de diapositives et après ça, on va changer de place!

Alors c'est court, j'ai neuf (9) diapositives. Je voulais juste expliquer la différence, parce que pour le public, c'est souvent difficile de saisir la différence entre le smog et les gaz à effet de serre, et c'est pas du tout la même chose.

715 Donc problématique atmosphérique smog à gaz à effet de serre! La deuxième! On va juste voir les définitions, c'est quoi le smog, c'est quoi les GES, d'où ça vient leurs actions, leurs effets sur la santé. J'embarque pas sur le domaine du docteur Larouche, c'est des choses que tout le monde connaît, puis on va comparer brièvement les deux (2) phénomènes.

720 Alors le smog, d'où ça vient? Il y a différentes sources, différents polluants qui se combinent ensemble pour créer le smog.

725 Le premier, c'est les oxydes d'azote qui viennent surtout du transport et des combustions. Alors on a comme source le chauffage, l'industrie est douze pour cent (12 %) seulement pour ce qu'on appelle les NO_x, les différents oxydes d'azote.

Les composés organiques volatils sont également une source importante, les composés organiques volatils, ça vient du transport aussi de l'industrie.

730 Les particules fines dont on a parlé hier, le docteur Larouche parlait des particules respirables, ça vient également des combustions, des feux de forêt, des volcans, des pollens.

735 C'est la combinaison des oxydes d'azote, des COV, avec un peu de lumière, un peu de chaleur, c'est ça qui se combine. L'ozone, le NO_x et les COV, avec la lumière et la chaleur, c'est ce qui crée l'ozone, on parle de l'ozone au sol, OK, et non pas de l'ozone, la fameuse couche d'ozone, c'est pas ça.

Alors on a l'ozone qui est créé par ça, avec les particules fines, c'est ça qui fait le smog.

740 Alors où est-ce qu'on le voit, le smog? On le voit vraiment dans les régions industrialisées densément peuplées. C'est vraiment d'origine anthropique. Il est déplacé, partiellement dilué par le vent, les turbulences atmosphériques.

745 Moi, je reste à Québec, mais quand il y a des journées de smog à Québec, c'est souvent des polluants qui originent du Mid-Ouest américain, le fameux corridor Windsor-Québec, c'est ça. Il se forme une espèce de nuage qui se déplace, qui est un peu dilué quand il y a du vent, mais vous remarquerez que les journées de smog, c'est souvent des journées beaucoup moins venteuses. Le vent disperse la pollution.

750 Qu'est-ce que ça nous fait quand il y a des journées de smog? Alors la composante ozone, c'est un irritant pour nos yeux, c'est un irritant pour nos poumons. Les particules, ça affecte le système respiratoire, comme on l'a vu, donc asthme, bronchite. Les gens qui sont déjà malades, c'est encore pire pour eux autres.

755 Ça l'a aussi un effet documenté sur les maladies coronariennes, insuffisance cardiaque, etc.

Les gaz à effet de serre, eux autres, il y en a une grande partie qui existe de façon naturelle. Ça existe dans la nature. Le CO₂ vient de la combustion.

760 C'est sûr que l'activité humaine va en augmenter un petit peu la concentration.

Le méthane qui a vingt-cinq (25) fois l'effet gaz à effet de serre du CO₂, ça vient de la décomposition des matières organiques. Alors vous vous promenez en forêt, vous marchez sur un tronc de bois en train de pourrir, bien, il dégage du méthane de façon tout à fait naturelle.

765 Le protoxyde d'azote qui est également très puissant, on dit trois cent vingt (320) fois un équivalent CO₂, qui vient de l'utilisation d'engrais chimiques, mais aussi d'autres sources. Ces trois (3) premiers-là existent naturellement, mais l'activité humaine en modifie la concentration.

770 Il y a aussi les GES qui sont manufacturés comme les hydrofluorocarbones, les HFC, perfluorocarbones, hexafluorure de soufre, ces six (6) gaz ou groupes de gaz là sont visés par le Protocole de Kyoto.

775 Dans les derniers gaz, il y en a qu'on a décidé d'utiliser à un moment donné pour remplacer des gaz réfrigérants. On avait découvert que les gaz réfrigérants étaient mauvais pour la couche d'ozone, on a remplacé ça par les HFC, les PFC, puis on a créé un autre problème.

780 Alors les GES, eux autres, ont une action non pas sur la couche atmosphérique mais sur la planète au grand total. C'est ça qui permet de maintenir la température ambiante.

Quand on a les GES, une concentration normale ou avant industrie, la température moyenne du globe, c'est quinze degrés Celsius (15 °C). Si on n'avait pas de GES, la température moyenne du globe serait moins dix-huit degrés Celsius (-18 °C), nettement moins confortable, on s'entend.

785 Quand les GES sont plus abondants, ce qui se passe, c'est que la chaleur se dissipe moins bien vers l'espace, donc la température du globe augmente.

Alors les GES, eux autres, leurs effets, c'est ce qu'on appelle les changements climatiques. Tout le monde connaît aujourd'hui réchauffement planétaire, épisodes de climat extrême et

790 sécheresse, canicule, verglas, inondation, fonte de calotte glaciaire, modification du niveau des océans. Mais on parle d'un effet global.

C'est-à-dire que vous pouvez avoir du verglas à Montréal, puis le Saguenay est pas du tout affecté.

795 Alors en gros, les différences! Le smog, effet local à régional alors que les gaz à effet de serre, c'est un effet planétaire.

800 Le smog est un irritant pour la santé, tandis que les GES ont pas vraiment d'effet direct sur la santé.

Le smog par contre a pas d'effet sur le climat, tandis que les GES, bien, c'est ce qu'on découvre.

805 Et les effets du smog sont à court terme alors que les effets du GES sont à long terme.

Ça conclut ma présentation.

810 Et maintenant, je vais demander à madame Rainville de nous présenter l'indice de qualité de l'air qu'on trouve sur le site Internet du ministère.

PAR Mme ÉLISABETH RAINVILLE:

815 Bonjour madame la Présidente. Moi, je vous présente un paramètre qu'on appelle l'indice de qualité de l'air. C'est un indice qui est utilisé pour mesurer au niveau de la province l'état de l'air ambiant.

820 C'est un indice qui est calculé à l'aide de cinq (5) polluants. On va tenir compte de l'ozone, des particules fines, du SO₂, du dioxyde d'azote et du monoxyde de carbone. Cet indice-là est calculé à chacune des heures et c'est pris à différentes stations de mesures un peu partout en province.

825 C'est un indice de qualité qui est calculé par le MDDEP mais en collaboration aussi avec Environnement Canada, le MSSS et la Ville de Montréal.

Donc ici, je vous présente le portrait, c'est un portrait de toutes les régions administratives du Québec. Je vais balayer de 2004 à 2009.

830 Dans le cas qui nous intéresse, c'est la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais pointons plutôt Saguenay qui est le premier bâtonnet vert. Pour vous indiquer, l'indice de qualité de l'air est considéré bon, donc en vert. Acceptable, c'est la ligne en jaune et le petit bout rouge pour le Saguenay, c'est la situation où est-ce que la qualité de l'air est très mauvaise. C'est l'état pour une année.

835 Donc on peut voir qu'en 2004, au Saguenay, l'état de qualité de l'air, l'indice de qualité de l'air était, la majorité du temps, bon ou acceptable.

2005, la même chose aussi. On voit aussi que ça se maintient aussi.

840 On peut voir en même temps, en profiter pour voir que même 2005, ça a été l'année de feux de forêt assez importants, mais on peut voir quand même que l'indice de qualité de l'air au Saguenay était quand même, la majorité du temps, de bon à acceptable.

845 2006 aussi, on voit aussi le Saguenay. Maintenant, c'est le deuxième bâtonnet. On voit, en général on peut voir avec ces histogrammes-là que le Saguenay est dans les régions qui performant le mieux côté qualité de l'air, alors que celle qui est toujours la moins bonne, c'est le dernier bâtonnet vert qui est l'île de Montréal.

On voit toujours, 2007, on voit que la qualité de l'air aussi se maintient.

850 Et 2008, on voit aussi, c'est la flèche bleue qui pointe effectivement la région Saguenay, j'ai oublié de vous le mentionner, c'est toujours aussi bon.

855 Et 2009, donc cette année, on voit que quatre-vingts pour cent (80 %) du temps, l'air est considéré comme bon, acceptable le reste du temps, et on a remarqué que les trois (3) dernières années, il y avait aucune journée de mauvaise qualité de l'air au Saguenay.

860 On a aussi des indices de qualité de l'air qui sont mesurés par secteurs. Ici, on a un indice qui est plutôt local, c'est un indice qui est vraiment ciblé.

865 Celui-là est mesuré dans le secteur du quartier Sainte-Thérèse, à côté de l'usine, à une station de mesures du MDDEP qui est tout près de l'usine. On peut voir dans ce diagramme-là l'évolution de la qualité de l'air de 2005 à 2009, en sachant toujours que 2005, ça a été une année quand même où est-ce qu'il y a eu les feux de forêt.

Si on remarque la montée des bâtonnets verts qui indique un indice de qualité de l'air bon, on voit qu'on est en progression depuis ce temps-là. L'indice acceptable, le bâtonnet jaune, ça se

maintient. Et les bâtonnets rouges qui sont un indice de qualité de l'air mauvais, on voit que ça s'en va vraiment en descendant.

870

Maintenant, si on parle en nombre de jours de mauvaise qualité de l'air, de 2004 à 2009, pour l'ensemble des régions administratives, j'ai mis en jaune la région Saguenay!

875

On parle de l'année qui est la plus ciblée qui est l'année 2005 pour les incendies de forêt, on voit qu'il y a eu neuf (9) journées de mauvaise qualité de l'air, mais par contre, on peut remarquer que pour l'ensemble des régions, pour cette année-là, ça a été vraiment un pic de nombre de jours de mauvaise qualité de l'air.

880

Donc si on compare avec Montréal qui est à soixante-quatre (64) journées, Laval trente-quatre (34), Montérégie soixante-trois (63), Saguenay, on a eu neuf (9) journées de mauvaise qualité de l'air en 2005, alors qu'on voit qu'en 2008-2009, c'est zéro, le chiffre atteint est zéro.

885

Et maintenant, si on comptabilise le nombre d'épisodes et de jours de smog, toujours au Saguenay-Lac-Saint-Jean, entre 2004 et 2009, j'ai indiqué en jaune la ligne de Saguenay-Lac-Saint-Jean et en gras, la période évidemment où est-ce qu'il y a eu des incendies de forêt.

On peut noter qu'en 2008-2009, aucun épisode de smog, et ça se maintient toujours en bas de quelques journées, sauf en 2005 où est-ce qu'on a eu huit (8) journées de smog.

890

C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

895

Je vous remercie pour ces informations.

Docteur Larouche, hier vous nous avez présenté des incidences, des statistiques de maladies cardiovasculaires pour la région, est-ce que vous pouvez commenter ce que vous nous avez donné hier par rapport à ce qui vient d'être présenté?

900

Est-ce que vous avez des commentaires à ce niveau-là?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

905

Oui madame la Présidente. Alors nous avons présenté hier un bilan de santé, un portrait de santé.

910 Nous l'avons comparé à divers territoires de la région, tant au nord du Lac-Saint-Jean que dans le secteur du Saguenay ou du secteur d'implantation de l'entreprise et du projet actuel. Et on voit aussi, au nord de Lac-Saint-Jean, une fréquence accrue de consultation pour des maladies respiratoires. On ne retrouve pas d'aluminerie à ces endroits-là.

915 Alors on peut pas faire un lien direct entre les données d'émissions et le portrait santé, pas plus qu'on peut faire un lien direct entre les données d'une station d'échantillonnage et ce que peut respirer une personne.

920 Alors c'est un constat. Nous avons émis un constat sur la santé. Il y a des caractéristiques sur lesquelles bien sûr nous maintenons une certaine surveillance, une certaine vigilance, et nous le comparons au reste du Québec; et ce portrait, c'est ce qu'on vous a présenté hier, je pense. Alors c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

925 Autrement dit, est-ce qu'on pourrait interpréter ça et dire que le facteur héréditaire, par exemple, pourrait être un critère qui explique les données?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

930 Nous n'avons pas actuellement les données requises pour pouvoir affirmer qu'il y a une condition héréditaire à ça.

935 C'est sûr qu'il y a des réserves indiennes également sur le territoire, mais il y en a aussi sur la Côte-Nord, il y en a dans d'autres régions, et il y a d'autres régions qui se comparent sur le plan des compositions de la population, et nous sommes tout de même légèrement supérieurs en termes de consultation dans les services d'urgence pour les maladies respiratoires, tant chez les enfants que chez les personnes plus âgées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

940 Monsieur Labrie, vous aviez une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

945 Docteur Larouche, même au sein de vos tableaux, vous déterminez des incidences de tumeurs, de troubles respiratoires, vous le faites pour la grande région Saguenay-Lac-Saint-Jean et également pour les sous-régions.

Et j'ai cru comprendre que vous avez pas remarqué d'incidence particulière pour Jonquière par rapport à l'ensemble. C'est-à-dire que les critères ou les taux sont égaux ou à peu près égaux partout dans la région du Saguenay?

950

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Alors disons, nous l'avions fait pour l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

955

On voit que La Baie, le taux ajusté par dix mille (10 000) personnes, pour l'incidence de tumeurs à l'appareil respiratoire, est un peu plus élevé, est significativement plus élevé que Québec, est plus élevé également à La Baie que de l'ensemble de la région.

960

Chicoutimi, il n'y a pas de signification, et ça se compare à celui du Québec, les deux (2) sexes réunis, je parle.

Et Jonquière score un peu plus, est un peu plus élevé que la moyenne du Québec, toujours en taux ajusté par dix mille (10 000) personnes.

965

Et le Lac-Saint-Jean également est un peu plus élevé que l'ensemble de la province de Québec, et statistiquement, c'est significatif. Chez les hommes, c'est davantage marqué.

PAR LE COMMISSAIRE:

970

Pour vous, c'est significatif que le taux moyen par dix mille (10 000) personnes soit de quinze virgule sept (15,7) pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et de seize virgule deux (16,2) pour Jonquière?

975

J'essaie toujours de comparer, de sortir Jonquière de l'ensemble des régions. On est à des différences très faibles, là.

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Oui.

980

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc les incidences sont à peu près également réparties dans la région, est-ce que j'ai raison?

985

PAR M. LÉON LAROUCHE:

C'est ce qui semble s'observer avec les statistiques en question.

990 C'est sûr qu'il est difficile avec des statistiques de descendre à des niveaux de territoire très bas, en raison de la faiblesse des populations, parce qu'à ce moment-là, les chiffres, ça peut être très variable d'une année à l'autre.

995 Et c'est toujours la difficulté, d'avoir des petites populations, et ça devient plus difficile à interpréter sur la question de la fiabilité des résultats obtenus.

Mais pour ce qui est du territoire, je pense qu'il y a suffisamment de population pour considérer la signification.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1005 Pour reprendre la question de madame la présidente, est-ce que vous identifiez les facteurs externes sans les préciser et comment on peut expliquer, on aurait pu croire que les feux de forêt ont eu une incidence marquée, vous êtes peut-être plus exposé, mais selon les données présentées par le MDDEP, sur l'indice de la qualité de l'air, c'est pas le cas?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

1010 Non, on n'a pas de preuve à l'effet que, bon, au cours de l'incendie de forêt de l'été dernier ou de celui de 2005, je crois, on n'a pas de preuve à l'effet qu'il y avait eu affluence ou consultation plus importante dans les urgences à ces périodes-là.

Je n'ai pas de données qui les confirmeraient.

1015 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aurais une question pour le MDDEP. Quel serait l'impact du projet AP50 sur le bilan des GES?

1020 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Madame la Présidente, on a un spécialiste des GES qui est avec nous autres cet après-midi, alors je vais demander à monsieur Stéphane Nolet de venir répondre à la question.

1025

PAR M. STÉPHANE NOLET:

Bonjour madame la Présidente. Suite aux données fournies par le promoteur au tableau 3.7, dépendamment si on est dans la fin de la Phase II ou de la Phase III, à la fin de la Phase II, si les salles de cuves existantes sont fermées, on aurait une réduction des GES qui serait ici dans la région.

1030

Par contre, à la fin de la Phase III, on aurait une augmentation des GES. On passerait de six cent quarante-sept mille (647 000 t) à un million dix-neuf mille (1 019 000 t).

1035

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Labrie.

1040

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que Rio Tinto a des projets, on a un programme ou une politique pour réduire ces GES, est-ce que vous avez des ententes convenues avec le MDDEP à ce sujet-là?

1045

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Monsieur le Commissaire, oui, Rio Tinto Alcan vient de s'engager dans une deuxième entente volontaire avec le gouvernement du Québec dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie de l'aluminium.

1050

Donc dans le cadre de cette entente spécifique pour Rio Tinto Alcan, la compagnie s'est engagée à réduire ses émissions de cent soixante-cinq mille tonnes (165 000 t) pour la période couvrant de l'année 2008 à l'année 2012, donc une période de cinq (5) ans.

1055

Et il s'agit de la deuxième entente de ce genre, la première ayant couvert l'année 1999 à 2007 pendant laquelle nous avons largement dépassé nos objectifs de réduction.

1060

Et j'aimerais mentionner aussi que dès que l'enjeu des gaz à effet de serre a été connu, Rio Tinto Alcan a déployé beaucoup d'efforts pour réduire ses émissions, et nous avons, depuis 1990, réduit nos émissions d'environ un point trois million de tonne (1,3 M t), alors que dans la même période, notre production a augmenté de presque cinquante pour cent (50 %).

PAR LE COMMISSAIRE:

1065

Est-ce qu'on peut avoir copie de ces ententes-là?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1070

Tout à fait, monsieur le Commissaire. Nous pouvons déposer cette entente dans une prochaine session.

PAR LE COMMISSAIRE:

1075

C'est bien, merci.

Je reviendrais au docteur Larouche pour une précision! Sur un tableau, vous avez présenté les matières particulaires et des effets observés sur la santé, $PM_{2,5}$, PM_{10} , j'ai pas de numéro de tableau.

1080

Vous donnez des cibles intermédiaires 1, 2, 3, avec des niveaux en microgrammes par mètre cube pour PM_{10} et $PM_{2,5}$, et les effets observés sur la santé.

1085

Est-ce que vous le retrouvez? Il est à la page 7 du document sous le titre "Effets observés sur la santé", vous indiquez "concentration annuelle".

Alors si la cible par exemple intermédiaire est de vingt-cinq ($25 \mu g$), qui est en bas de la cible proposée par le MDDEP, et le MDDEP, c'est une cible de trente ($30 \mu g$) mais sur une base mensuelle.

1090

Et vous, vous dites que c'est des niveaux observables qui doivent être évalués sur une période annuelle.

1095

Est-ce que c'est compatible avec l'information que vous nous donniez sur les particules fines hier?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

1100

Disons que les critères choisis par le MDDEP de trente ($30 \mu g$), ça rejoint un peu, c'est pour vingt-quatre (24) heures, je crois?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, à ma connaissance, oui.

1105

PAR M. LÉON LAROUCHE:

C'est vingt-quatre (24) heures, OK.

1110

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, vous, vous donnez vingt-cinq (25 µg) pour la cible intermédiaire 2, mais pour une durée annuelle. Donc c'est beaucoup moins contraignant alors que vous vous référez à des normes de l'OMS qui sont beaucoup plus...

1115

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Il faudrait que je ferais le calcul pour les convertir. Ça se convertit pas comme ça.

1120

Il y a des formules, je pense.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais ce sont les mêmes unités, madame Loisel, ce sont des microgrammes-mètre cube?

1125

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Oui, c'est les mêmes unités.

1130

PAR M. LÉON LAROUCHE:

C'est pas la même durée, là.

On pourrait répondre à votre question tout à l'heure, on va faire les calculs.

1135

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

1140

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Monsieur le Commissaire, madame Pelletier me fait signe qu'elle pourrait donner des informations peut-être en regardant, en comparant la concentration journalière avec une concentration annuelle, à titre indicatif quand même.

1145

Alors si vous êtes intéressé, je peux demander à madame Pelletier de répondre à la question?

1150

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, s'il vous plaît.

1155

PAR Mme LIETTE PELLETIER:

C'est juste la transposition de la concentration vingt-quatre (24) heures, donc quotidienne, versus annuelle. Si on applique le trente (30 µg) du MDDEP pour obtenir annuelle, on arrive à cinq (5 µg).

1160

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il y a probablement un mélange d'unités dans le tableau présenté par le docteur Larouche.

1165

Non, vous référez à un niveau annuel, concentration annuelle.

1170

PAR M. LÉON LAROUCHE:

On peut faire les transformations en dedans de vingt-quatre (24) heures, c'est-à-dire d'une heure et pour des durées inférieures.

1175

Mais pour la question des durées qui dépassent l'heure, je pense que la formule dont on dispose ne permet pas de le calculer, là.

Tout à l'heure, quand on parlait du SO₂ un peu plus loin, pour dix (10) minutes, le transformer pour quatre (4) minutes, ça, notre formule peut servir à ça. D'ailleurs c'est une formule du MDDEP elle-même.

Mais pour le transformer dans des périodes de temps plus longues, je n'ai pas l'outil nécessaire.

1180

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que madame Loiselle a des commentaires à faire?

1185

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

J'ai un document ici qui vient de l'IOMS dans lequel on nous parle de lignes directrices pour les $PM_{2,5}$, et quand on parle d'une moyenne de vingt-cinq microgrammes par mètre cube ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$) sur vingt-quatre (24) heures, on nous dit que c'est équivalent à dix microgrammes par mètre cube ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) en moyenne annuelle. Voilà!

1190

Et la norme proposée par le MDDEP dans le Projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, c'est trente microgrammes par mètre cube ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) sur vingt-quatre (24) heures, donc on peut dire que c'est encore le même dix ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ou peut-être onze microgrammes par mètre cube ($11 \mu\text{g}/\text{m}^3$) en moyenne annuelle. C'est dans cet ordre de grandeur là.

1195

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Dans un des tableaux qui précède, vous avez les données, comme vient de citer madame, dix microgrammes ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) pour les 2,5, moyenne annuelle, vingt-cinq ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$) sur vingt-quatre (24) heures.

1200

Juste sur le tableau qui précède, je pense. Non, c'est plutôt vers la fin!

1205

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça va, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1210

J'aurais quelques questions pour monsieur Roger Lavoie de la Ville de Saguenay!

Monsieur Lavoie, Rio Tinto Alcan nous a présenté les avantages d'implanter son usine AP50 sur le site de l'usine Arvida.

1215

Est-ce que du côté de la municipalité, c'est la situation idéale ou est-ce qu'il y aurait eu d'autres secteurs où le zonage permettrait l'implantation d'une telle usine?

PAR M. ROGER LAVOIE:

1220 Il y a effectivement d'autres secteurs sur l'ensemble du territoire de la ville de Saguenay où l'implantation d'une usine semblable est possible.

Évidemment, j'imagine que c'est pas aux mêmes coûts monétaires et environnementaux, j'imagine.

1225 Alors oui, il y a d'autres secteurs où le zonage permet l'industrie lourde sur l'ensemble du territoire de la ville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230 Et sur une superficie qui serait appropriée?

PAR M. ROGER LAVOIE:

1235 Sur des superficies appropriées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1240 D'accord. Je vais du côté de Rio Tinto Alcan!

Est-ce que lors de vos études, vous avez regardé s'il y aurait pas eu des avantages à une implantation ailleurs?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1245 Alors madame la Présidente, évidemment, lorsque nous avons débuté le projet AP50, nous avons évalué différentes options.

1250 Alors il faut se rappeler qu'en 2004, Rio Tinto Alcan a procédé à la fermeture de ses vieilles installations Söderberg sur le site du Complexe Jonquière et à ce moment-là, il n'y avait aucun futur pour le Complexe Jonquière comme tel, puisque les usines qui étaient encore en opération, en particulier le centre d'électrolyse ouest qui est aujourd'hui le seul centre de production d'aluminium sur le site du Complexe, est appelé à fermer à moyen terme, puisque c'est une technologie désuète.

1255 Donc en 2004, il n'y avait aucun futur pour le Complexe Jonquière.

1260 Donc les employés ont fait des efforts importants et, ils ont accepté, avec les autorités syndicales du Complexe Jonquière, de mettre en place un nouveau mode de gestion qui a permis d'améliorer grandement la flexibilité de l'organisation et d'améliorer aussi grandement la compétitivité de l'usine Arvida. Ce qui a permis d'y attirer des investissements.

1265 Ce qui a permis de maintenir les emplois. Et ce qui permettra aussi de maintenir ces emplois-là à long terme.

Donc évidemment, nous avons regardé d'autres sites, mais ces efforts ont permis d'envisager de faire les investissements au Complexe Jonquière.

1270 Et de plus, le Complexe Jonquière nous apporte plusieurs autres avantages, puisqu'il nous permet de minimiser l'empreinte environnementale du projet. Donc comme nous utilisons un site industriel existant, nous n'avons pas à construire de nouvelles infrastructures ferroviaires ou tiers de transport d'énergie ou autres.

1275 L'impact sur les travailleurs sera minime, puisque le milieu de la transition se fera facilement d'une usine à l'autre. Le projet permet de maintenir aussi l'activité économique dans le secteur de Jonquière, et en même temps d'améliorer tous les aspects environnementaux autour du Complexe.

1280 Donc il y a une multitude de raisons qui font que Rio Tinto Alcan a décidé de construire cette nouvelle usine sur le site actuel du Complexe Jonquière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1285 Pas tellement loin du site, il y a le secteur Sainte-Thérèse pour lequel la Ville demande actuellement une reconnaissance, est en voie de faire une demande de reconnaissance auprès de l'UNESCO.

Les cheminées présentes, qui sont là présentement, sont visibles de ce secteur-là.

1290 Lorsque les cheminées seront remplacées par les nouvelles installations, on a dans votre document que les cheminées ont cinquante-trois mètres (53 m) de haut et que les nouvelles installations iront jusqu'à quatre-vingts mètres (80 m).

1295 Est-ce que vous avez fait des simulations pour voir l'impact sur le quartier Sainte-Thérèse?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Alors madame la Présidente, pour bien répondre à votre question, est-ce que vous pourriez me préciser si votre préoccupation concerne la qualité de l'air?

1300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je posais la question présentement au niveau impact visuel.

1305

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Au niveau impact visuel?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1310

Oui.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1315

Donc au niveau impact visuel, madame la Présidente, dans le cadre du projet, nous avons fait beaucoup d'efforts pour que le projet s'intègre de la meilleure façon possible au paysage. Donc les couleurs des bâtiments ont été choisies pour d'abord avoir un visuel moderne, comparativement aux installations que nous avons aujourd'hui, de façon aussi à ce que les installations s'intègrent bien dans le paysage et se fondent bien dans le paysage et s'harmonisent aussi avec les installations qui vont demeurer en place au niveau du Complexe Jonquière.

1320

PAR LA PRÉSIDENTE:

En ce qui concerne la hauteur des installations, est-ce que vous avez des données en ce qui concerne l'impact visuel à partir des quartiers environnants, et surtout le quartier Sainte-Thérèse?

1325

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Est-ce que votre question porte sur la hauteur des cheminées qui sera visible à partir du quartier?

1330

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, tout à fait. En fait, ce qui serait intéressant de voir, ce serait une simulation comparative entre ce qui est là présentement et ce qui sera là dans l'avenir.

1335

Parce que les données que j'ai, moi, me donnent un différentiel de cinquante (53 m) à quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1340

Alors madame la Présidente, en ce qui concerne les cheminées des halls d'électrolyse, donc les dix (10) panaches dont on a parlé hier qui vont disparaître pour faire place aux trois (3) cheminées de nos centres de traitement des gaz, ces cheminées seront essentiellement de la même hauteur.

1345

Les cheminées de quatre-vingts mètres (80 m) auxquelles vous faites référence sont les cheminées des centres de traitement des fumées des fours de cuisson d'anodes. Ces cheminées auront un diamètre beaucoup plus faible que celui des centres de traitement des gaz des halls d'électrolyse.

1350

Maintenant, nous avons fait différentes simulations photographiques de l'usine à terme, à partir de différents points de vue. Nous avons une simulation photographique de l'usine vue du boulevard Saguenay, malheureusement nous n'en avons pas vue du quartier Sainte-Thérèse.

1355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça serait quelque chose que vous pourriez envisager, puisque présentement, il y a un dossier qui est actif à la Ville, et ça pourrait avoir un impact.

1360

D'ailleurs je vais me tourner vers monsieur Lavoie! Est-ce que vous pensez que le projet aura un impact sur le quartier Sainte-Thérèse d'une façon négative qui pourrait nuire à la demande qui est actuelle pour le secteur?

PAR M. ROGER LAVOIE:

1365

Non. En ce sens que le quartier Sainte-Thérèse, c'est un quartier qui a été construit par Alcoa en 1925 dans la première phase de construction, puis ça a été poursuivi par l'Alcan dans les phases suivantes.

1370

Donc c'est un quartier résidentiel qui est issu spécifiquement, qui est une créature disons de la compagnie de l'aluminerie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1375 Alors si je comprends bien, vous rattachez le quartier Sainte-Thérèse visuellement à l'usine comme telle, et puis ça fait un tout, et le projet n'aura pas d'impact négatif?

PAR M. ROGER LAVOIE:

1380 Absolument. C'est un projet intégré, voulu par la compagnie à l'époque.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1385 D'accord, je vous remercie.

 Alors commissaire Labrie a quelques questions!

PAR LE COMMISSAIRE:

1390 C'est pas sur un thème en particulier, c'est en vrac un peu, des résidus de questions que nous avons.

 Vous nous avez présenté le coût global du projet, trois point six milliards (3,6 G\$). Est-ce que le budget peut être décortiqué par phase, est-ce que ça a été fait?

1395

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1400 Alors monsieur le Commissaire, comme nous l'avons répondu à une des questions que la Commission nous a soumise la semaine dernière dans le document que nous avons déposé vendredi le 12 novembre, pour le moment, les études ne sont pas suffisamment avancées pour décortiquer de façon détaillée le coût du projet entre chacune des phases.

1405 Donc aujourd'hui, notre estimé nous indique que le coût global du projet est évalué à trois point six milliard de dollars (3,6 G\$). Nous serons en mesure de préciser le coût de la Phase I en début d'année 2011 au plus tard, soit après son approbation finale par Rio Tinto Alcan.

1410 Mais avant d'être en mesure de préciser davantage la répartition des coûts, entre les Phases II et III, nous devons poursuivre nos études d'ingénierie, de façon plus détaillée, et aussi procéder à l'approbation de ces coûts par Rio Tinto.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1415 Maintenant, c'est un projet de développement sur les cuves AP50, et vous allez réaliser la Phase I, et j'imagine que vous allez vouloir évaluer la performance de ces cuves-là avant de procéder à l'étape 2.

1420 Est-ce qu'il y a un délai de prescription entre les deux (2) pour que vous puissiez avoir des résultats pour vous permettre de prendre des décisions? J'imagine que vous êtes pas en mesure de dire, à la fin de la Phase I, on commence tout de suite la Phase II?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1425 Alors monsieur le Commissaire, comme je l'ai mentionné hier, la technologie AP50 est la troisième génération des technologies AP, donc nous savons comment faire, nous savons quelles sont les étapes à franchir.

1430 Nous avons un programme de R&D très bien structuré pour franchir chacune des étapes.

 Donc aujourd'hui, le programme de recherche se poursuit dans notre laboratoire en France. Ce programme de recherche se transférera dans l'usine pilote AP50 à Jonquière dès son démarrage, en vue de compléter le développement de la technologie.

1435 La première étape de ce développement étant de valider les performances à l'échelle préindustrielle, ce qu'on ne peut pas faire avec seulement trois (3) cuves prototypes, et aussi de valider le fonctionnement des équipements périphériques.

1440 Donc comme je l'ai indiqué hier dans ma courte présentation, cette étape est généralement franchie très rapidement, puisque nous savons comment faire, nous avons un plan très structuré, et nous prévoyons être en mesure de procéder rapidement au début de la construction des Phases II et III, si le contexte économique le permet évidemment, donc assez rapidement après le démarrage de l'usine pilote.

1445 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 À toutes fins pratiques, à la fin de la Phase I, vous entamez la construction de la Phase II?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1450

Alors aujourd'hui, comme je l'ai mentionné hier, la date de début de construction de la Phase II n'est pas annoncée.

1455

Évidemment, le contexte économique devra avoir une reprise durable et soutenue pour que Rio Tinto Alcan annonce les Phases II et III du projet AP50. Mais c'est un projet qui fait partie des options de croissance de Rio Tinto, et dès que le contexte économique sera favorable, l'entreprise prendra les décisions qui s'imposent pour poursuivre son programme d'investissement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1460

Mais dans la connaissance de la technologie, vous seriez en mesure de procéder immédiatement à la construction de la Phase II, si ce n'était que des conditions économiques?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1465

Alors monsieur le Commissaire, il faut se rappeler que la construction de la Phase I demandera vingt-deux (22) mois pour se compléter, le démarrage étant prévu au début 2013.

1470

Donc la construction de chacune des autres phases nécessitera vingt-huit (28) mois. Donc si nous faisons l'annonce de la Phase II ou III quelque temps après le démarrage de l'usine pilote ou même pendant sa construction, nous aurons le temps suffisant pour valider les performances de la technologie et s'assurer d'une performance adéquate dans les Phases II et III.

PAR LE COMMISSAIRE:

1475

C'est bien, merci.

1480

Quels sont les critères qui vous permettront de prendre une décision en ce qui a trait à la construction de l'usine, à la fabrication de l'usine d'anodes, la fabrication des anodes, parce que c'est pas déterminé ici, c'est en cours de route que vous allez le déterminer?

Mais quels sont les critères qui vous permettront d'établir que c'est le temps de fabriquer les anodes plutôt que de les importer?

1485

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Alors monsieur le Commissaire, c'est strictement une décision économique.

1490 Toutefois, en Phase III du projet, la fabrication des anodes sur le site de l'usine AP50 à Jonquière est incontournable. Donc en Phase III, il est sûr et certain que cette usine sera construite.

PAR LE COMMISSAIRE:

1495 La Direction des évaluations environnementales soulignait que le certificat d'autorisation pour le centre de traitement des gaz pleine échelle n'avait pas été autorisé, n'a pas obtenu le certificat d'autorisation, est-ce que c'est bien le cas, madame Loiseau?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

1500 Je ne suis pas certaine. Quand vous parlez du centre de traitement des gaz, on parle d'Arvida déjà existant?

PAR LE COMMISSAIRE:

1505 Le centre de traitement des gaz, qui servira à l'étape 1.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

1510 OK. Présentement, on a des certificats d'autorisation pour la construction de la Phase I.

Je peux demander à madame Gauthier de venir nous dire qu'est-ce qu'il en est pour le centre de traitement des gaz particulièrement!

PAR LE COMMISSAIRE:

1515 Parce que je me base sur un commentaire qu'on a vu dans les documents préparatoires à l'étude d'impact.

PAR Mme LISA GAUTHIER:

1520 Ce qui a été autorisé pour l'usine pilote, c'est un centre de traitement des gaz qui est exclusif à l'usine pilote, donc qui va servir exclusivement aux trente-huit (38) cuves de l'usine pilote.

PAR LE COMMISSAIRE:

1525 C'est dans ce sens-là, qui est à pleine échelle pour...

PAR Mme LISA GAUTHIER:

1530

Spécifiquement, seulement pour l'usine pilote.

PAR LE COMMISSAIRE:

1535

Merci, ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540

Madame Castonguay, vous nous avez fait une présentation très intéressante hier sur le secteur des boues rouges.

Avec les nouvelles installations, ce secteur-là va prendre de l'expansion.

1545

Dans quelle direction, est-ce qu'il y a du territoire supplémentaire qui va être nécessaire ou bien donc, est-ce que ça va être en hauteur que vous allez prendre de l'expansion?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1550

Madame la Présidente, dans un premier temps, j'aimerais mentionner que l'usine AP50 n'a aucun impact sur la capacité de production de l'usine Vaudreuil.

1555

Donc notre alumine proviendra de l'usine Vaudreuil, mais la capacité de production de l'usine Vaudreuil qui est d'environ un point cinq million de tonne (1,5 M t) par année ne sera aucunement affectée par l'arrivée de l'usine AP50.

1560

Maintenant, vous faites peut-être référence à l'annonce qui a été faite la semaine dernière où Rio Tinto Alcan annonçait un investissement de dix millions (10 M\$) pour procéder à l'agrandissement de son site de disposition des résidus de bauxite. Donc il s'agit du site de Jonquière auquel monsieur Tremblay a fait référence hier dans sa présentation.

Donc il s'agit d'un agrandissement de la superficie du site qui représente environ cinq pour cent (5 %) de la superficie actuelle et qui se fera vers l'est du site actuel de disposition des résidus.

1565

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Actuellement, il y a une profondeur de combien, si on prend le niveau, l'élévation maximale du site par rapport au niveau naturel du terrain, il y a quelle épaisseur?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1570

Madame la Présidente, si vous me le permettez, je demanderais à monsieur Tremblay, comme il s'agit de question technique plus pointue, de venir répondre à votre question.

PAR M. GÉRARD B. TREMBLAY:

1575

Madame la Présidente, concernant votre question, dans le site actuel de Jonquière, l'épaisseur des résidus est variable.

1580

Pour vous donner une indication, par rapport à l'élévation du sol, il y a des digues qui ont été construites et évidemment, dépendamment de la topographie du terrain, la hauteur des digues est variable.

1585

Maintenant, je peux vous donner la hauteur des digues qui ont été construites, ce qui donne quand même une certaine indication de l'épaisseur de résidus qui a été accumulée.

Alors pour les digues du bassin au Complexe Jonquière, la hauteur des digues varie de neuf (9 m) à seize mètres (16 m) de hauteur. Donc ça donne une indication à peu près de la hauteur des résidus de bauxite qui ont été accumulés dans le site.

1590

Maintenant, ce que j'aimerais préciser, évidemment c'est la situation d'aujourd'hui. Au fur et à mesure que l'usine produit, progressivement à chaque année, on prévoit rehausser les digues de façon à contenir les résidus de bauxite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595

Et vous prévoyez aller jusqu'à quelle hauteur?

PAR M. GÉRARD B. TREMBLAY:

1600

Dans la situation actuelle, les estimations qui ont été faites nous indiquent qu'on prévoit un rehaussement des digues; ça va varier évidemment dépendamment des endroits, mais par rapport à la digue qui a l'élévation maximale aujourd'hui, on prévoit un rehaussement de l'ordre de trois mètres (3 m).

1605

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et sous ces résidus-là, est-ce qu'il y a quelque chose qui a été installé? Est-ce qu'il y a une membrane ou est-ce que vous considérez que les sols argileux qui sont existants sont suffisants?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1610

Alors madame la Présidente, je demanderais à monsieur Brisson de prendre cette dernière question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1615

Merci.

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

1620

Alors le site a été aménagé conformément à un site de résidus miniers.

1625

Ce qu'il faut mentionner, c'est que sous ce site-là, comme je mentionnais hier, il y a un bon dépôt argileux qui a une très faible perméabilité. Mais il faut également souligner que les boues rouges elles-mêmes, le résidu de bauxite a une nature qui est très fine qui fait que l'écoulement de l'eau dans ces boues-là est presque de même vitesse ou de même nature que ce qu'il y a dans l'argile. Alors c'est à très très faible migration que l'eau va percoler à travers le résidu de bauxite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1630

Alors il n'y a eu aucune installation particulière, on a commencé à déposer les résidus directement sur le sol existant, au moment où on a débuté l'implantation de ce secteur-là?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

1635

Madame la Présidente, vous avez raison, ça a été déposé à même le sol et tout ça.

1640

Par contre, dans la zone d'agrandissement dont on a fait l'annonce la semaine dernière, certaines des zones, on va avoir une membrane de façon à éviter la pénétration de l'eau dans le massif argileux souterrain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1645

Puis dans le secteur existant, vous nous dites qu'il y a pas de pénétration d'eau dans le souterrain?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

Il y a pas de membrane autre que l'argile naturelle sous-jacente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1650

D'accord, je vous remercie.

On a une question supplémentaire!

1655

PAR LE COMMISSAIRE:

Et les digues sont construites comment? C'est des remblais d'agrégats, de quels matériaux?

PAR M. GÉRARD B. TREMBLAY:

1660

Alors évidemment, le site existe depuis de nombreuses années, alors il y a forcément eu de l'évolution dans les méthodes de construction des digues.

1665

Maintenant, à l'origine, ce sont des digues qui ont été construites avec ce qu'on appelle un cœur en argile et évidemment, ce cœur d'argile là est recouvert de divers matériaux pour permettre de végétaliser à certains endroits.

1670

Maintenant, ce que j'aimerais mentionner, c'est qu'étant donné que nous avons introduit une nouvelle technique à partir de 2001, qui consiste à faire l'assèchement des résidus de bauxite, on est maintenant en mesure de poursuivre la construction de nos digues en réutilisant nos résidus de bauxite, ce qui permet un gain d'espace très appréciable.

1675

Maintenant, pour tout de suite clarifier une question, certains pourraient penser qu'étant donné qu'on construit les digues en boues rouges, est-ce qu'il y a des risques par rapport au ruissellement, la pluie, etc.! La réponse, c'est que sur tout le pourtour, on a évidemment des tranchées qui nous permettent de récupérer les eaux de ruissellement, et j'ai montré hier que toutes les eaux de ruissellement étaient réutilisées dans le procédé de fabrication d'alumine.

PAR LE COMMISSAIRE:

1680

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1685

Très bien, je vous remercie.

Alors nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes et nous allons revenir tout de suite après, nous avons une question du public.

1690

Et on aura aussi un spécialiste avec une présentation pour le bruit qui nous a été proposée.
À tantôt.

1695

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
ÉLISE GAUTHIER**

1700

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mesdames et messieurs, nous allons reprendre.

1705

Et je vais appeler au micro madame Élise Gauthier du Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

1710

Bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour madame Gauthier.

1715

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Alors ma question concerne ce qui a été dit hier en regard de l'émission particulièrement des dioxines et des furannes et les HAP.

1720

On a dit que pendant la construction de la Phase I, II et III, il y aurait une augmentation de ces produits dans l'atmosphère.

1725

Moi, j'aimerais savoir, est-ce qu'on a fait des prévisions pour l'émission de ces rejets-là dans l'atmosphère pour les années 2010-2018?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730

Je vous remercie. Madame Castonguay, est-ce que vous avez des prévisions pour ces années-là?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1735

Alors madame la Présidente, pour répondre à la question de madame Gauthier, les résultats qui ont été présentés hier faisaient référence à l'augmentation de la concentration de B(a)P dans l'air ambiant autour du Complexe Jonquière pendant les étapes 1 et 2 du projet, donc pendant la phase de transition.

1740

Et comme nous l'avons mentionné, notre objectif est que cette augmentation ne se produise pas, et nous avons notre plan d'action au centre de produits cathodiques pour éviter cette augmentation.

1745

Maintenant, en ce qui concerne les prévisions que nous avons faites, les résultats de l'étude d'impact représentent le pire cas anticipé au terme du projet et tiennent compte des projets d'optimisation dans les usines actuelles, de même que de la production maximale anticipée à l'usine AP50. Donc les résultats, en termes d'émissions totales présentées dans l'étude d'impact, peuvent être considérés comme étant ces prédictions d'émissions pour le futur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1750

Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

1755

En fait, vous avez un plan d'action dont vous nous avez parlé, que vous avez soumis pour la meilleure performance des émissions de B(a)P; vous dites que vous avez utilisé les pires conditions pour les émissions, comme si vous anticipiez que le programme pour améliorer les performances donneraient pas de résultats positifs, c'est ça?

1760

Donc là, vous utilisez les émissions maximums, les données actuelles, et ça, ce serait le pire scénario, est-ce que c'est ça?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1765

Alors les résultats présentés dans l'étude d'impact représentent le pire scénario, donc la capacité maximale de production anticipée pour les usines existantes, de même que la capacité maximale de production anticipée pour AP50.

1770

Maintenant, en ce qui concerne notre centre des produits cathodiques, l'approche que nous avons prise pour l'ensemble des installations du Complexe Jonquière est d'utiliser le taux maximum d'émissions qui avait été observé dans environ les trois (3) à quatre (4) dernières années.

1775

Maintenant, dans ces trois (3) à quatre (4) dernières années, c'est en examinant les résultats que nous avons constaté que pendant certaines années, notre centre des produits cathodiques avait eu une performance inférieure en termes d'émissions de B(a)P, et nous avons été rigoureux, nous n'avons pas exclu ces résultats de nos informations, ce qui fait que le taux moyen d'émissions

que nous avons utilisé pour nos simulations, en ce qui concerne le centre des produits cathodiques, est beaucoup plus élevé que la meilleure performance que ce centre peut atteindre.

1780 Donc comme nous l'avons mentionné dans le plan d'action que nous avons déposé, notre intention est de corriger nos opérations et suite à ces corrections, nous allons refaire des mesures d'émissions à la cheminée, de même que des simulations de qualité d'air ambiant autour du Complexe Jonquière, pour s'assurer que ces hausses de concentrations de B(a)P dans l'air ambiant ne seront pas observées dans les phases de transition du projet AP50.

1785

PAR LE COMMISSAIRE:

Le docteur Larouche a déjà émis un commentaire concernant les HAP. Vous dites que les impacts sur la santé se font sentir à long terme.

1790

Donc même s'il y a une augmentation durant les étapes 1 et 2, vous sembleriez pas vous inquiéter, puisque ce type de contaminant là produit ses effets à long terme, donc c'est la valeur annuelle qu'on retient?

1795

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Exactement. Comme c'est sur une courte période et qu'il reste qu'on a présenté des conditions, les pires scénarios, alors en termes d'effets sur la santé, mesurables, je pense que non, ce sera pas perceptible ni mesurable sur le plan de la santé.

1800

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1805

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Si vous le permettez, madame la Présidente, j'aimerais revenir sur l'expression du docteur Larouche "courte période".

1810

Nous sommes en 2010, la fin du projet est prévue pour 2018, ça fait donc huit (8) ans.

Je sais pas comment il mesure le court; cette courte période, pour moi, n'en est pas une.

1815

Je ne sais pas, j'aimerais ça qu'il me dise comment ils évaluent que huit (8) ans à avoir un taux aussi élevé de déversements de HAP, de dioxines et de furannes sur une région comme la nôtre, c'est acceptable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Docteur Larouche.

1820

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Bien, je n'ai pas vu de dioxines et de furannes simulés dans le rapport ni dans l'étude d'impact.

1825

Pour ce qui est des HAP, je pense qu'il y a plusieurs facteurs. On a présenté le pire scénario, d'une part. Je ne connais pas actuellement, peut-être que le promoteur pourrait préciser, quelle est la fréquence attendue ou présumée des dépassements qu'on obtiendra. Je n'ai pas d'information là-dessus.

1830

Mais je peux dire que c'est vrai que le projet est variable et comme profil variable, dépendant de la situation économique et des opportunités économiques, maintenant, je pense que le promoteur s'est engagé également à limiter ses émissions, à essayer de rentrer dans la norme et dans les objectifs.

1835

Alors je pense que huit (8) ans, ce serait une condition probablement maximale, et ça pourrait ressembler aussi à la projection maximale de l'exposition, c'est-à-dire un scénario du pire cas qui risque, je sais pas combien de fois, de survenir.

1840

Il faut normalement vingt-six (26) ans de durée moyenne à une exposition significative aux HAP pour commencer à produire des effets, en termes de cancer des voies respiratoires. Alors huit (8) ans, probablement que ce sera pas mesurable sur le plan santé, sur le plan sanitaire.

1845

Maintenant, j'aimerais qu'on réponde, je sais pas si le promoteur peut nous donner des indications quelle sera la fréquence de dépassement et la durée, peut-être encore une fois ça a été questionné à plusieurs reprises par vous, monsieur le Commissaire, sur la durée et l'étendue variable du projet pour le rendre à terme. Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1850

Oui, en fait, j'allais diriger la question au promoteur!

J'ai cru comprendre que les HAP étaient émis au cours des étapes 1 et 2 et après ça, que le niveau allait revenir, allait descendre à un niveau acceptable selon les critères environnementaux.

1855

Alors si vous pouviez nous préciser c'est quoi ces délais-là, ces étapes-là et combien de mois! Parce que madame semble inquiète quand on parle d'une période de huit (8) ans.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1860

Monsieur le Commissaire, j'aimerais rassurer madame Gauthier. D'abord dans un premier temps, il est important de mentionner qu'aujourd'hui, les niveaux de B(a)P que nous observons dans l'air ambiant autour du Complexe Jonquière sont vraiment beaucoup plus bas que ce qui était observé dans le passé, puisque Rio Tinto Alcan a réduit ses émissions de HAP de plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) depuis le début des années quatre-vingt.

1865

Maintenant, pour rassurer aussi madame Gauthier qui parle de huit (8) ans, alors ici, on ne parle pas de huit (8) ans. Vous avez fait mention, monsieur le Commissaire, que les dépassements anticipés de la concentration de B(a)P dans l'air ambiant sont spécifiques aux étapes 1 et 2 du projet, et comme je l'ai mentionné, l'objectif de Rio Tinto Alcan est de régler le problème d'opération à notre centre des produits cathodiques, pour que ce dépassement ne se produise pas.

1870

Donc notre objectif est de ne pas avoir de dépassement et de régler le problème avant le démarrage de l'usine pilote, lui étant prévu au début 2013.

1875

Donc le plan d'action est déposé au ministère de l'Environnement et nous allons faire un suivi très sérieux sur cette situation.

1880

Et notre objectif est de ramener notre centre des produits cathodiques à son meilleur niveau de performance avant le démarrage de l'usine pilote, ce qui ferait que les dépassements qui sont présentés à l'étude d'impact, puisque nous avons travaillé avec rigueur et utilisé les pires cas, comme prescrit par la directive du ministère, donc ces dépassements, dans les faits, ne se produiraient pas. Et c'est notre objectif.

1885

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci madame. Est-ce que ça répond à votre préoccupation?

1890

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Oui, ça va aller.

1895

Ma deuxième question concerne la tenue actuelle du BAPE et le temps, moi, c'est une question de temps.

Pour le projet de la Phase I, l'usine pilote, on n'a pas eu besoin de tenir d'audience publique, puisque c'était un projet pilote. On me dit, vous venez de nous dire que la Phase I va se terminer probablement en 2013, donc elle va fonctionner à partir de ce moment-là.

1900 Ce qui veut dire que nous sommes ici aujourd'hui pour les Phases II et III. Je considère et je voudrais savoir surtout quelles sont les raisons fondamentales pour lesquelles nous sommes en audience publique à ce moment-ci et non pas en 2012 ou en 2013?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905 Alors je vais donner la parole au MDDEP.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

1910 En fait, si je comprends bien la question de madame Gauthier, elle veut savoir où on en est présentement dans la procédure, entre autres comment fonctionne la Procédure d'évaluation environnementale.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

1915 Non, excusez-moi, c'est pas ça que je veux savoir.

1920 Je veux savoir pourquoi on évalue maintenant alors qu'on aurait pu évaluer juste en 2012, ce qui aurait donné amplement le temps de donner effectivement les autorisations en 2013, au moment où on en aurait eu besoin.

Nous sommes en 2010 à l'heure actuelle, donc pour moi, il y a une précipitation à quelque part, et j'aimerais connaître les raisons s'il vous plaît.

1925 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Alors madame la Présidente, la Procédure d'évaluation environnementale fonctionne en réaction aux actions d'un initiateur de projet.

1930 Alors à partir du moment où l'initiateur de projet nous dépose son avis de projet, nous, on envoie une directive, il nous dépose une étude d'impact, et vu que, bon, généralement, notre procédure prend quand même un certain temps – pour les projets industriels, on est obligé à se limiter à quinze (15) mois, mais quand même – les promoteurs ont tendance à s'y prendre un petit peu plus d'avance.

1935

Mais légalement, il y a rien qui empêcherait une industrie de nous déposer aujourd'hui un avis de projet pour un projet qu'ils ont l'intention de faire en 2050, il y a rien qui est prévu là-dedans.

1940 D'autre part, ce qu'on pourrait rajouter, c'est que présentement, la procédure n'est pas encore terminée. On a fait l'étape de recevabilité, on a regardé l'étude d'impact, on a dit que l'étude était complète, mais il nous reste une étape importante, celle de l'analyse environnementale qu'on commence généralement pas mal tout de suite après les audiences.

1945 À ce moment-là, on va recommencer à parler avec les gens de RTA pour regarder, est-ce que le projet est acceptable, est-ce qu'il y a des améliorations qui peuvent être faites!

1950 Madame Castonguay a donné une bonne piste quand elle disait qu'ils ont identifié des sources de benzo(a)pyrène, qu'on pourrait peut-être travailler dessus, c'est le genre d'échanges qu'on fait pour arriver à un projet qui est acceptable environnementalement par le Conseil des ministres.

1955 C'est une procédure qui prend du temps, et c'est pour ça que, comme on l'a dit, les initiateurs de projets s'y prennent un petit peu d'avance.

Mais il y a rien dans la loi qui dit qu'ils sont obligés de présenter le projet à un certain moment donné plutôt qu'à un autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1960 Je vous remercie. Est-ce que vous avez une autre question?

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

1965 Non, ça va, merci pour le moment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970 Merci.

1975

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

1980 Alors j'ai pas d'autres questions du public.

 Monsieur Labrie, est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

1985 On a cru comprendre que vous seriez prêts à nous faire une présentation concernant les niveaux sonores, peut-être l'écran antibruit, que vous aviez quelque chose de préparé?

1990 Et par la suite, on pourra poursuivre le questionnement sur le niveau sonore. Est-ce que ça va?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

1995 Oui, tout à fait, monsieur le Commissaire.

 Effectivement, nous avons une présentation sur les résultats de mesures de l'efficacité du mur acoustique expérimental qui a été installé le long de la rue Fillion et, si vous le permettez, j'aimerais demander à monsieur Claude Chamberland qui est ingénieur chez SNC-Lavalin Environnement et qui est notre spécialiste du bruit, de venir faire la présentation.

2000

PAR LE COMMISSAIRE:

 Bien, merci. On vous écoute, monsieur Chamberland.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2005 Alors comme entrée en matière, madame la Présidente, j'aimerais simplement resituer le projet de mur expérimental acoustique dans son contexte!

2010 Alors la proposition d'installer un mur expérimental le long de la rue Fillion, un mur acoustique, a été faite au comité de voisinage du projet AP50. Donc ce type de mur est un concept qui est utilisé un peu partout au Québec et qui peut être efficace dans certaines conditions, et il peut aussi jouer un rôle d'écran visuel intéressant.

2015 Donc en 2009, en collaboration avec Ville Saguenay, Rio Tinto Alcan a pris la décision de faire un site d'essai, donc un mur de soixante mètres (60 m) de long et d'une hauteur de quatre point neuf mètres (4,9 m), que vous voyez ici sur la diapo, qui est situé le long de la rue Fillion. Et les travaux de ce mur ont été faits en collaboration avec Ville de Saguenay.

2020 Et nous avons aussi convenu avec Ville de Saguenay et notre comité de voisinage, de faire des mesures d'efficacité de ce mur lorsque les travaux de camionnage intensif reprendraient par notre chemin d'accès de la rue Fillion.

2025 Donc ces mesures ont été faites en août dernier, et je vais maintenant laisser monsieur Chamberland vous présenter les résultats.

PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:

2030 Bonjour membres de la Commission, bonjour à tous les participants!

 Je vais commencer par situer le mur. Donc sur l'image en bas à droite qui est une vue aérienne, premièrement, on peut voir ici le chemin d'accès de la rue Fillion qui permet aux camions d'entrer et de sortir du site.

2035 La base en bas dans l'axe est-ouest, vous avez le boulevard du Royaume et du côté est, vous avez les résidences de la rue Muckle et de la rue Hébert.

 Le mur, il est situé juste ici, à la limite de la zone commerciale. Donc aussitôt que la zone commerciale, ça commence, le mur de soixante mètres (60 m) de long a été construit.

2040 Comme vient de le dire madame Castonguay, il a quatre point neuf mètres (4,9 m) de haut, soixante mètres (60 m) de long et environ vingt mètres (20 m) de base, à la base du remblai. Il est composé d'un remblai qui est surmonté d'une structure de bois d'environ deux virgule cinq mètres (2,5 m) de haut et sur la structure de bois, que vous pouvez voir ici sur la photo à gauche, on a attaché des saules pour végétaliser le mur.

2045 Le mur a les caractéristiques suffisantes pour être considéré comme un écran sonore. C'est-à-dire qu'il a une densité ou une masse surfacique suffisamment élevée et une hauteur suffisamment élevée pour que le son ne puisse pas passer au travers. Le son doit le contourner, soit par-dessus ou par les extrémités, pour se diriger, aller en direction des résidences.

2050 Afin d'évaluer la performance acoustique du mur, nous avons fait des relevés en août dans deux (2) axes perpendiculaires à l'accès Fillion. Le premier axe a été fait, je vais le montrer avec le curseur, à cette hauteur qui est au début de la zone commerciale, et les relevés ont été faits

2055 devant et derrière le centre du mur, en direction aussi des résidences. Donc il y a eu des relevés de faits en avant, en arrière et à différentes distances.

2060 Et dans le but de comparer ces résultats, afin d'établir la performance du mur, on a fait une deuxième série de mesures un petit peu plus loin, un petit peu plus haut ici. Et dans ce cas-là, dans la deuxième série de mesures, toujours dans un axe perpendiculaire à la rue Fillion, on n'avait pas la présence du mur. Donc en comparant ces deux (2) séries de relevés, ça nous permet d'évaluer l'atténuation acoustique du mur.

2065 Donc la deuxième diapo ici, on voit les relevés sonores qui ont été effectués à trente et un mètres (31 m) de l'axe central de la rue Fillion.

Trente et un mètres (31 m), ça correspond au pied du remblai derrière le mur végétalisé. Et on a fait ce relevé-là derrière le mur et sans le mur.

2070 Donc pour décrire un petit peu la diapo qu'on voit ici, ce sont des relevés sonores en fonction du temps.

2075 Donc l'axe horizontal, on a une (1) heure de données, de dix heures (10 h) à onze heures (11 h), c'est l'axe du temps. L'axe vertical, ce sont les niveaux sonores entre quarante (40) et quatre-vingts (80) dB, l'échelle, avec des intervalles, des graduations de dix (10) dB.

2080 Et chacun des petits triangles que vous voyez à la base, c'est le passage d'un camion. Quand le triangle est vide, c'est un camion qui sortait; quand le triangle est plein, c'est un camion qui entrait au chantier.

On a deux (2) traces qui sont distinctes, une (1) bleue et une (1) verte. La trace bleue est celle qui a été mesurée en absence du mur végétalisé et la trace verte est celle qui a été mesurée derrière le mur végétalisé.

2085 Donc il y a une multitude de lectures ici. Ce sont des échantillons sonores à chaque cinq (5) secondes.

2090 Donc on voit bien ici la première qui est intéressante à regarder! La trace bleue, il y a pas de mur, donc si vous regardez la coïncidence avec les petits triangles en bas, on voit bien qu'à chaque fois qu'on a le passage d'un camion, le niveau sonore instantané augmente rapidement et redescend une fois que le camion est passé.

Par contre, si vous regardez maintenant la trace verte qui est la trace du niveau sonore derrière le mur, on voit que les niveaux sonores des passages de camions n'émergent pas autant

2095 que la trace bleue, donc c'est beaucoup moins audible. Même pour avoir été directement derrière le mur, si le camion est directement du côté opposé, on l'entend pratiquement pas; par contre, le camion reste pas là, il passe, il vient d'un côté, il passe, puis il s'en va. Donc à un moment donné, il n'est plus vis-à-vis le mur et on recommence à l'entendre.

2100 Donc si on compare la trace bleue et la trace verte, vous pouvez voir qu'il y a une différence de l'ordre de dix (10 dB) à quinze décibels (15 dB) directement derrière le mur; et si vous faites la moyenne de ces lectures-là sur l'heure qui est présentée, dix heures (10 h) à onze heures (11 h), la moyenne donne une différence de onze décibels (11 dB). Donc ça, c'est directement au pied du mur derrière. On n'a pas monté dans le remblai, donc au pied du remblai.

2105 Qu'est-ce qui va se passer, c'est qu'au fur et à mesure qu'on va s'éloigner du mur, en direction des résidences, la performance va diminuer.

2110 Donc ce que vous voyez ici, ce sont les mesures effectuées à la cour arrière des résidences de la rue Muckle et de la rue Hébert qui est environ cent quatorze mètres (114 m) du centre de la rue Fillion.

2115 Encore une fois, c'est la même heure, de dix heures (10 h) à onze heures (11 h), ce sont les mêmes passages de camions. On avait de l'instrumentation dans les deux (2) axes simultanément.

L'axe horizontal est toujours l'axe du temps; l'axe vertical est toujours l'amplitude. La trace verte qui est dans l'axe du mur et la trace bleue qui est dans l'axe où il y a pas de mur.

2120 Ça devient beaucoup plus difficile ici de discerner les passages de camions du bruit ambiant. Même que si vous regardez attentivement, dans bien des cas, les pointes que vous pouvez voir sur la trace verte ou la trace bleue ne coïncident pas avec les triangles ou les passages de camions.

2125 C'est dû au fait que dans le secteur de la rue Muckle et Hébert, une des sources de bruit ambiant importantes est la circulation sur le boulevard du Royaume, sur la rue qui est directement au nord du boulevard du Royaume qui est la rue Dubose et aussi, on a une contribution là-dedans du secteur commercial qui longe la rue Dubose.

2130 Donc qu'est-ce qu'on constate, c'est que bien que le bruit des passages de camions peut être audible, il émerge peu du bruit ambiant dans le contexte de la rue Muckle et de la rue Hébert.

Qu'est-ce qui se passerait si on faisait un mur qui est plus haut et plus long? Parce qu'actuellement, on a une hauteur de quatre virgule neuf mètres (4,9 m), on pourrait peut-être

2135 monter à cinq-six (5 m-6 m), même à sept mètres (7 m), probablement maximum, et le faire beaucoup plus long.

2140 C'est qu'on va avoir pratiquement le même résultat, puisque le niveau sonore ambiant aux cours arrière des résidences de la rue Muckle et Hébert n'est pas contrôlé par le bruit des passages des camions sur la rue Fillion, mais est plutôt contrôlé par le bruit ambiant général dont notamment, la circulation sur le boulevard du Royaume.

Voilà!

2145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce mur-là est sur l'emprise de rue, est-ce qu'il est construit sur l'emprise municipale?

2150 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Alors madame la Présidente, le mur est construit le long de la rue, très près, mais sur un terrain qui appartient à Rio Tinto Alcan.

2155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Donc construit par Rio Tinto sur le terrain de Rio Tinto?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2160 Construit par Rio Tinto et la Ville de Saguenay sur un terrain appartenant à Rio Tinto Alcan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165 D'accord. Et est-ce qu'il est prévu de reproduire ailleurs ce type de mur là et si oui, à quel endroit sur le site?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2170 Alors pour le moment, madame la Présidente, l'approche de Rio Tinto Alcan est de réduire le bruit à la source.

Donc en ce qui concerne le projet AP50 et les nuisances de construction, nous avons en place une série de mesures de contrôle pour limiter les désagréments associés au bruit pour les

2175 voisins du Complexe. Donc on en a fait mention de quelques-uns hier, mais entre autres au niveau du trafic des véhicules lourds, les limitations de vitesse – la vitesse est limitée, excusez-moi, à trente-neuf kilomètres-heure (39 km/h), entre autres sur la rue Fillion. Elle fait l'objet d'une surveillance régulière.

2180 L'état de la route fait l'objet d'une inspection aussi qui est très régulière, effectuée par l'équipe projet.

Les freins Jacobs sont interdits. Évidemment, on s'assure de faire la majorité des travaux en période de jour, pour limiter les impacts.

2185 Et nous faisons aussi le suivi de l'efficacité de toutes ces mesures à notre comité de voisinage, et si nécessaire, nous apportons les correctifs requis.

2190 Donc aujourd'hui, nous n'envisageons pas la construction d'autres murs similaires, puisque lorsque des problèmes sont portés à notre attention, nous préférons identifier la source de la nuisance et vraiment travailler au niveau de la source de bruit comme telle, réduire le bruit à la source.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2195 Du côté de la Ville, monsieur Lavoie, est-ce que vous avez reçu des plaintes de bruit par rapport aux opérations de Rio Tinto Alcan?

PAR M. ROGER LAVOIE:

2200 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2205 Aucune plainte?

PAR M. ROGER LAVOIE:

2210 Non. J'ai vérifié auprès de la Division Inspection et permis, aucune plainte de bruit provenant des installations et des opérations de Rio Tinto Alcan pour les dix (10) dernières années.

Et au Service de police, on m'informe que durant les deux (2) dernières années, c'est à peu près l'information que j'avais, il y a pas eu de plainte de bruit non plus de ce côté-là.

2215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Des plaintes de vibrations non plus?

2220 **PAR M. ROGER LAVOIE:**

Non plus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225 Est-ce que ça, c'est une préoccupation de votre côté, madame Castonguay, les vibrations qui pourraient survenir avec le passage des camions?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2230 Oui madame la Présidente. C'est effectivement une préoccupation, au même titre que le niveau de bruit.

2235 C'est pourquoi entre autres nous portons une attention particulière à l'état de la route qui fait l'objet d'inspections régulières et de réparations au besoin, puisque lorsque les camions circulent sur une voie qui est endommagée, c'est ce qui cause des vibrations dans les résidences avoisinantes.

2240 La vitesse aussi excessive peut causer des vibrations, donc c'est pourquoi nous avons une limite de vitesse qui fait l'objet d'une surveillance.

Et au besoin, les contrevenants à ces règles de conduite dans le cadre du projet AP50 sont rencontrés. On fait le rappel des règles.

2245 Et j'aimerais mentionner aussi que nous avons en place une ligne téléphonique sans frais, une adresse de courriel et un site Internet que nos voisins peuvent utiliser au besoin s'ils désirent formuler des plaintes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250 D'accord, merci. Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

2255 Dans l'étude environnementale que vous avez soumise, l'impact majeur que vous avez qualifié d'intensité sonore moyenne, c'est sur la rue Juchereau, avec un niveau résiduel de soixante-deux décibels (62 dB). Ça, c'est un niveau d'évaluation sur une période de vingt-quatre (24) heures.

2260 Donc c'est à cette intersection-là que les résidents vont ressentir, pour ne pas dire subir, l'impact sonore le plus important de votre projet, pour la période de construction.

2265 À cet endroit-là précisément, est-ce que ce serait pas pensable d'avoir un écran, un écran antibruit en plus des mesures que vous entendez appliquer pour contrôler la vitesse des camions, la qualité du pavage?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2270 Alors monsieur le Commissaire, en ce qui concerne la rue Juchereau, le niveau plus élevé de bruit projeté pendant la période de construction n'est pas associé à la circulation de véhicules lourds, puisque cette rue est située dans le quartier Saint-Jacques, donc plus loin du secteur de la rue Fillion par lequel le transport lourd va circuler.

2275 Donc le niveau plus élevé de bruit qui est anticipé dans le secteur de la rue Juchereau est associé principalement aux activités de construction comme telles sur le site. Et encore là, comme le prescrit la Directive du ministère, il s'agit du pire cas qu'on pourra anticiper pendant la construction, donc qui assume que l'ensemble des activités de construction qui vont générer du bruit auront lieu simultanément sur le site, ce qui est, dans les faits, très peu probable.

2280 Ce qui causera le plus de bruit dans le secteur sera le plantage de pieux qui sera requis dans le secteur de la tour à pâte qui sera construite du côté sud du site.

Et l'engagement que nous avons pris est de gérer nos travaux de façon à ne pas augmenter les niveaux de bruit dans les quartiers avoisinant le Complexe Jonquière pendant la construction.

2285 Donc nous entendons faire un suivi des niveaux de bruit pendant l'évolution de notre chantier, et si ces mesures démontrent que le niveau de bruit dans le secteur de la rue Juchereau augmente, nous prendrons les moyens nécessaires pour ramener ces niveaux au niveau existant aujourd'hui, pour éviter des nuisances pour les gens de la rue Juchereau.

2290 Donc ce qui est présenté dans l'étude d'impact, encore une fois, est le pire cas. On assume que nous ferons toutes les opérations de construction qui génèrent des niveaux de bruit élevés simultanément, ce qui est très peu probable.

PAR LE COMMISSAIRE:

2295 Donc le niveau existant est de cinquante-six (56) dBA, et vous pensez pouvoir, vous allez prendre toutes les mesures pour ramener le niveau projeté, le niveau mesuré lors de la construction, au niveau initial, est-ce que j'ai raison?

2300 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

C'est effectivement le cas, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2305 Est-ce que ce niveau de bruit là que vous avez mesuré tient compte de tous les caractères des composantes sonores que vous devez ajouter à votre niveau de bruit?

2310 Et c'est combien de décibels pour le fonçage, pour les bruits impulsionnels que vous ajoutez, et combien de temps ça va durer, ça, le fonçage des pieux? Ça va se faire le jour bien sûr, mais sur quelle période? Ça va se faire l'été, l'hiver?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2315 Alors monsieur le Commissaire, pour répondre au dernier volet de votre question qui concerne la durée de la période de fonçage de pieux!

Alors aujourd'hui, nos études d'ingénierie ne sont pas suffisamment avancées, de même que la planification de projet, pour préciser exactement à quelle période de l'année ce sera fait.

2320 Par contre, nous sommes déjà en mesure d'estimer la durée comme étant de six (6) à neuf (9) mois environ, pour la durée totale des trois (3) phases du projet.

2325 Maintenant, en ce qui concerne le premier volet de votre question sur la méthode que nous avons utilisée, si vous le permettez, je laisserais monsieur Chamberland répondre à cette partie de votre question.

PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:

2330 Alors effectivement, lorsque vous regardez les niveaux qui sont donnés dans le tableau 6.15 de l'étude d'impact, ce sont des niveaux d'évaluation.

2335 Un niveau d'évaluation, c'est simplement un niveau sonore que nous avons mesuré ou projeté, auquel on vient ajouter des termes correctifs. Ces termes correctifs peuvent être, servent à mettre en contexte le bruit que l'on veut évaluer.

2340 Et comme vous l'avez mentionné, comme il peut y avoir une problématique de bruits impulsions dus au battage de pieux, nous avons considéré dans les niveaux d'évaluation du tableau 6.15 qu'il y aurait effectivement des bruits impulsifs, et nous avons tenu compte d'un facteur de correction de plus cinq (+5) dB pour englober ce contexte particulier qui pourrait présenter des bruits impulsifs.

PAR LE COMMISSAIRE:

2345 Et dans ce tableau-là, vous évaluez l'impact sonore, toujours au même point, à la rue Juchereau, comme un impact sonore de nature forte, c'est bien le cas?

2350 Alors que je pense que pour l'étape 3, le niveau sonore est un peu plus bas, mais c'est à cette période de construction que l'impact sonore est le plus important.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2355 Alors monsieur le Commissaire, je vais laisser monsieur Chamberland répondre à votre question.

PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:

2360 Effectivement. Par contre, dans le tableau, il faut dissocier intensité de l'impact sonore qui est la perturbation prévue.

Et quand vient le temps d'évaluer l'importance de l'impact, donc avec l'intensité, il faut considérer la durée et l'étendue de l'impact.

2365 Et on voit que par la Phase II, dans tous les autres points d'évaluation, l'importance sera très faible. Et au point 2 plus particulièrement, là on aura une importance qu'on qualifie de moyenne.

Et je voudrais rappeler, comme madame Castonguay l'a fait, c'est que c'est un scénario qu'on anticipe qui est un pire cas où on a supposé qu'à peu près toutes les activités bruyantes sur le site se réalisaient en même temps.

2370

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que le docteur Larouche pourrait commenter ce niveau d'impact là?

2375

Et quels sont les impacts possibles sur la santé humaine pendant la période de construction?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2380

Disons que le bruit peut avoir des effets sur la santé, c'est bien connu.

Je n'ai pas relevé dans la littérature de données sur ce type d'activité industrielle, l'aluminerie particulièrement. J'ai relevé dans la littérature des données sur le trafic routier et sur les aéroports, c'est-à-dire les ports, les aéroports, les sites aéroportuaires.

2385

Alors de façon générale, qu'est-ce qu'on relevait comme effet sur la santé, qui était observé sur les populations, c'est une élévation de la tension artérielle. Ça varie entre soixante (60 dB) et soixante-dix décibels (70 dB), les valeurs sonores mesurées, pour le trafic, pour constater des élévations de la tension artérielle.

2390

Le odds ratio ou le facteur autrement dit d'importance du pouvoir de l'effet variait entre un point quatre (1,4) et deux point un (2,1).

2395

Ça veut dire que pour une population qui n'a pas de bruit, c'est un point zéro (1,0); pour la population exposée, c'est un point quatre (1,4) à deux point un (2,1). Ça veut dire que ça pouvait représenter quarante pour cent (40 %) à cent dix pour cent (110 %) pour avoir des effets sur la population exposée.

2400

On parle également de maladies concernant les gens qui ont des problèmes cardiaques. Mais encore là, les évidences sont suffisantes d'après les études.

2405

Pour les perturbations de l'axe endocrinien sur le stress, les évidences sont limitées. Et chez les enfants, l'étude ne concluait pas à l'effet que des recherches – concluait que des recherches étaient nécessaires pour pouvoir relever ce type d'impact.

C'est ce que j'ai vu dans cette étude.

PAR LE COMMISSAIRE:

2410 Maintenant concernant les bruits dus au fonçage des pieux, le cognement qui va se faire
durant six (6) à huit (8) mois, si j'ai bien compris, est-ce que vous avez des commentaires
particuliers à ce sujet-là?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2415 Bien moi, je pense, j'ai pas vu les effets des bruits d'impact, mais c'est bien connu dans les
milieux de travail que le bruit, bon, peut produire une kyrielle d'effets, tant chez les travailleurs
exposés immédiatement que dans les populations qui sont exposées au bruit.

2420 On parle de fatigue auditive, surdité professionnelle en milieu professionnel.

En milieu environnemental, on parle des effets cardiovasculaires, ceux dont je viens de vous
faire part. On parle des effets reliés à des stress, des troubles digestifs non précisés. On parle
également des impacts hormonaux sur l'axe des hormones responsables du stress,
corticosurrénalien et adrénaline.

2425 Alors c'est ce que j'ai relevé dans la littérature.

2430 Évidemment, lorsque vous avez des bruits d'impact qui sont de courte durée, entre onze
heures (11 h) et dix heures (10 h) du matin, j'ai pas vu de littérature pour pouvoir déterminer
l'impact de ce bruit-là.

Quand on parle de sites aéroportuaires, de trafic routier, évidemment c'est des expositions
beaucoup plus longues qu'un seul bruit d'impact.

2435 Je ne connais pas non plus le bruit, l'intensité de l'impact, du bruit d'impact. Est-ce que ça
dépasse largement soixante-dix décibels (70 dB)?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2440 Alors monsieur le Commissaire, je laisserais monsieur Chamberland fournir ces précisions.

PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:

2445 Pour qu'est-ce qui est de l'évaluation du bruit, on fait l'évaluation sur des temps moyens,
donc des niveaux moyens.

2450 Qu'est-ce qui est reconnu actuellement au niveau mondial, la meilleure information qu'on a, c'est qu'il faut faire l'évaluation en utilisant des niveaux sonores équivalents sur des périodes, je dirais journalières.

Donc le niveau sonore peut être élevé à un moment donné, mais l'effet long terme est plutôt évalué en considérant l'énergie sonore acoustique reçue sur une base journalière.

PAR LE COMMISSAIRE:

2455 Donc c'est ce qu'on appelle le niveau d'évaluation journalier, c'est les niveaux qui sont présentés au tableau 6.15, c'est bien ça?

PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:

2460 C'est bien ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2465 Et j'ai compris que vous allez faire un suivi durant la construction des niveaux sonores, et vous dites qu'évidemment, les niveaux à la source ne sont pas connus, vous allez les évaluer, et si le niveau ambiant était – si le niveau retrouvé était supérieur au niveau ambiant, vous allez faire en sorte de chercher des moyens pour le réduire et tenter de le ramener au niveau original, est-ce que c'est possible?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Oui monsieur le Commissaire, c'est possible.

2475 Il existe des moyens, en particulier pour le fonçage de pieux, comme des écrans acoustiques autour des pieux.

On a une photo, si vous voulez constater à quoi ces équipements ressemblent, est-ce que vous souhaitez qu'on la projette?

PAR LE COMMISSAIRE:

2480 Oui, bien sûr.

2485 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Donc on peut voir ici, autour du pieu, un écran acoustique qui est un équipement standard qui est régulièrement utilisé dans l'industrie, pour réduire le bruit pendant le battage des pieux.

2490 Donc si nécessaire, nous utiliserons tous les moyens et il en existe différents.

Donc selon les niveaux que nous mesurerons, si nécessaire, nous mettrons en place les moyens requis pour ramener le niveau de bruit à ce qu'il était avant le début de la construction.

2495 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que le MDDEP a des commentaires à émettre concernant l'étude de bruit qui a été produite?

2500 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je vais demander à madame Rainville de répondre à la question.

2505 **PAR Mme ÉLISABETH RAINVILLE:**

Pour nous, dans l'étude d'impact évidemment, c'était problématique au point de mesure numéro 2, la rue Juchereau dont on parle.

2510 Il faut se souvenir qu'on est encore, nous, au stade de la recevabilité. On va entreprendre l'analyse environnementale.

2515 Mais il était clair, pour notre expert en bruit, que la valeur projetée de soixante-deux-soixante-sept (62 dB-67 dB), selon la méthode utilisée, c'était quelque chose qui était pas acceptable; donc il va falloir, durant l'analyse environnementale qui fera suite au BAPE, on s'assoira avec RTA puis on demandera de déposer des mesures d'atténuation supplémentaires qui pourront comprendre évidemment, c'est peut-être au niveau de l'équipement, mais aussi une cédule, un échéancier.

2520 Ça peut prendre cette forme-là. Parce que pour nous, c'était vraiment un bon dépassement.

PAR LE COMMISSAIRE:

On dit que ça a été évalué à partir du maximum d'intensité sonore des équipements, et vous utilisez également cette approche-là, vous calculez les pires conditions?

2525 **PAR Mme ÉLISABETH RAINVILLE:**

Bien évidemment, c'est ça, si on évalue la pire condition, donc on suppose qu'elle va peut-être se produire, peut-être non, mais elle va peut-être se produire; donc si elle se produit, il faudra déjà qu'on ait établi des mesures d'atténuation et qu'on les connaisse.

2530 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Très bien, merci.

2535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Castonguay, pour quelle raison est-ce que vous avez choisi la technique du mur végétalisé combiné à un talus, par rapport à un autre type d'écran acoustique?

2540 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Alors madame la Présidente, comme je l'ai mentionné plus tôt, ce projet a été fait en collaboration avec Ville Saguenay, et Ville Saguenay a eu, porté à sa connaissance, des projets réalisés dans d'autres villes du Québec dont Boisbriand où de tels murs se sont révélés efficaces.

2545 Donc comme je l'ai mentionné, la suggestion de construire un tel mur est venue au niveau de notre comité de voisinage.

2550 Et suite à la suggestion qui a été faite et en collaboration avec Ville de Saguenay, nous avons reproduit le même type d'expérience que les conseillers municipaux avaient observée dans la région de Montréal, sur la rue Fillion.

Donc c'est dans cette approche que le type de mur qui a été installé a été choisi.

2555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est le type de mur qui est le plus efficace?

2560 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Alors pour cette question plus technique, si vous le permettez, je demanderais à monsieur Chamberland d'y répondre.

PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:

2565

Donc en termes d'efficacité, comme je l'ai mentionné tantôt dans la présentation, un écran acoustique doit avoir une masse suffisante pour empêcher le son de passer au travers. Ce qui est le cas dans le mur végétalisé, vous avez pratiquement un mètre (1 m) de terre qui enterre, empêche le son de passer à travers.

2570

Et ensuite, la deuxième caractéristique la plus importante, c'est la hauteur. Le mur doit couper la ligne de vue directe entre le récepteur et la source, ce qui est le cas encore là pour le mur végétalisé. Donc il a les caractéristiques suffisantes.

2575

Par contre, on aurait fait un mur en béton qui aurait eu une masse et une hauteur équivalentes, en bois, en métal, on aurait obtenu des performances similaires. Donc c'est plus une question de géométrie et d'avoir une masse minimum. Une fois qu'on a dépassé cette masse-là et qu'il n'y a pas de trou d'ouverture dans le mur, on peut le fabriquer avec plusieurs matériaux.

2580

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2585

Il est question de géométrie et de localisation aussi. Il doit être le plus près possible de la source pour que la réduction soit au maximum, est-ce que c'est vrai?

PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:

2590

Effectivement. Quand on vient pour positionner un mur-écran, il y a deux (2) options préférables, soit près de la source ou près des récepteurs.

2595

Donc dépendamment de la configuration des sites, de l'espace disponible, de la densité des récepteurs, on aura un choix à faire, aussi de la propriété des terrains, on a un choix à faire sur le positionnement du mur.

PAR LE COMMISSAIRE:

2600

Merci. Je vais continuer mes questions en vrac, là!

Une question au MDDEP. Le Projet de règlement sur l'assainissement de l'air a été publié en novembre 2005, est-ce que j'ai raison?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

2605

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2610

À quel moment vous pensez le mettre en vigueur?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

2615

Bien en fait, c'est une décision du gouvernement, on peut pas vraiment se prononcer pour eux autres.

Hier, vous avez entendu madame Castonguay qui disait qu'il serait adopté en 2015, je prends ça comme peut-être une indication. Elle est peut-être plus au courant que nous.

2620

C'est une décision du Conseil des ministres finalement, et ici, vous avez des fonctionnaires qui savent pas quand est-ce que ça va arriver, malheureusement.

PAR LE COMMISSAIRE:

2625

De toute manière, vous appliquez les normes prévues au règlement comme des critères pour l'acceptation, de donner vos certificats d'autorisation?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

2630

Pour les projets qui viennent en évaluation environnementale, on fait toujours ça. On prend les normes les plus sévères; on essaie même dans certains cas, quand on voit que c'est possible, d'aller au-delà.

2635

Mais surtout dans ce cas-ci, quand il s'agit d'un règlement qui a été prépublié, c'est certain qu'on s'attend, c'est les standards, et de toute façon, c'est à l'avantage de l'industrie de s'arranger pour pouvoir respecter ce règlement-là, puisque éventuellement, il va être en vigueur.

2640

Et comme on le sait, c'est toujours beaucoup moins dispendieux de construire pour respecter déjà la future norme que de revenir par la suite et faire ce qu'on appelle en bon latin du "retrofitting" pour fonctionner avec la norme.

Donc c'est ce qu'on demande et généralement, c'est ce qui se passe pour tous les projets d'évaluation environnementale.

PAR LE COMMISSAIRE:

2645

Maintenant, le gouvernement doit, après avoir émis le certificat d'autorisation au promoteur, vous devez émettre un certificat en attestation d'assainissement industriel, en quoi consiste le certificat d'assainissement pour une aluminerie?

2650

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

En fait, la première étape, ça va être la fin de la Procédure d'évaluation environnementale, un décret qui est un certificat d'autorisation du gouvernement.

2655

Ensuite, différents certificats d'autorisation de construction de différentes étapes, de différentes parties, un certificat d'exploitation et ensuite, l'industrie doit venir demander une attestation d'assainissement.

2660

On a avec nous quelqu'un qui travaille pour l'équipe PRRI, le Programme de réduction des rejets industriels, qui a préparé une présentation sur les attestations d'assainissement et la façon dont ça fonctionne, alors je vais demander à monsieur Daniel Lapierre de venir nous expliquer qu'est-ce que c'est et de quoi il retourne avec le PRRI.

PAR LE COMMISSAIRE:

2665

C'est bien, madame Loïselle.

PAR M. DANIEL LAPIERRE:

2670

Bonjour madame la Présidente. Je vais donc vous faire un bref aperçu de ce qu'est le Programme de réduction des rejets industriels ainsi que des attestations d'assainissement.

2675

Certains secteurs d'activité industrielle ont été identifiés par décret dans les alumineries et sont donc visés par le Programme de réduction des rejets industriels.

Ces établissements deviendront donc titulaires d'une attestation d'assainissement.

2680

L'usine AP50 étant une aluminerie, est donc évidemment visée par le Programme de réduction des rejets industriels, et une attestation lui sera donc délivrée, d'où l'intérêt ici de définir peut-être un peu ce qu'est le Programme de réduction des rejets industriels ainsi que l'attestation d'assainissement.

2685

On va donc voir brièvement le cadre légal, le contenu, les étapes de délivrance, les orientations générales qui ont été définies dans le cadre pour ce qui est de la première attestation, ainsi que les avantages de l'attestation.

2690

Programme de réduction des rejets industriels, PRRI! Le PRRI consiste en une stratégie d'intervention qui vise à réduire graduellement les rejets industriels dans l'environnement et ce, pour l'ensemble des milieux récepteurs. Donc autant dans l'eau, dans l'air que pour les sols.

L'attestation, elle, c'est l'outil légal qui permet la mise en place du PRRI. C'est l'équivalent un peu d'un permis d'exploitation.

2695

Le PRRI, ce n'est pas un programme volontaire. Le gouvernement du Québec identifie par décret les catégories d'établissements qui sont visés par le PRRI. Cinq (5) décrets successifs sont prévus et toucheront au total environ deux cents (200) établissements industriels.

Actuellement, les deux (2) premiers décrets ont été adoptés.

2700

L'attestation est le document légal qui permet, qui est encadré par la section IV.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette section présente tous les pouvoirs et responsabilités du ministère ainsi que celles du titulaire.

2705

Un règlement d'application, le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, a été adopté en 1993.

2710

L'attestation regroupe donc l'ensemble des exigences environnementales d'exploitation. Donc c'est vraiment les conditions qui ont trait à l'exploitation et non à la construction qu'un établissement industriel doit respecter.

2715

L'attestation cible tous les types de rejets et de milieux, donc autant les eaux usées, les émissions atmosphériques, le bruit, les matières résiduelles, milieux récepteurs, autant les eaux souterraines, l'air, les sols. Et toutes ces exigences sont rassemblées dans un seul et unique document, contrairement à certains actes statutaires qui font référence à d'autres documents.

2720

Les particularités de l'attestation! L'attestation est renouvelable aux cinq (5) ans. Un peu au même titre qu'au permis d'exploitation qu'on retrouve dans certains États américains ainsi que certaines provinces canadiennes.

L'attestation permet de réduire graduellement les rejets et les rendre compatibles avec la capacité de support des milieux récepteurs.

2725

Lorsqu'une norme de rejets réglementaire est jugée insuffisante pour la protection du milieu récepteur, l'attestation permet de définir de nouvelles normes plus sévères pour la protection du milieu. On peut donc rendre une norme plus sévère pour une réduction progressive des rejets.

2730

L'attestation est également soumise à une consultation publique, ainsi qu'à une tarification. Une tarification annuelle comprend un montant fixe auquel s'ajoute un montant calculé en fonction des quantités annuelles de contaminants rejetés à l'environnement.

2735

À qui s'adressent les attestations! Les attestations s'adressent aux établissements industriels majeurs en exploitation, sur environ deux cents (200) établissements, et de façon progressive, par décret.

2740

Les premiers décrets ont touché principalement les pâtes et papiers où on retrouve environ soixante-deux (62) établissements qui ont tous reçu leur attestation, aux environs des années 2001 et 2003. Et on est présentement à la deuxième génération d'attestations; la deuxième génération a été délivrée en 2007-2008.

2745

Une seconde catégorie d'établissements, soit le deuxième décret, décrété en mai 2002, c'est-à-dire les établissements de l'industrie minérale, produits métalliques, non métalliques, et ceux de la première transformation des métaux, soit les alumineries, aciéries, affineries, le cuivre, zinc, qui représentera un total d'environ cinquante (50) établissements.

2750

Présentement, environ une quinzaine d'attestations ont été délivrées pour ce secteur d'activité dont les dix (10) alumineries du Québec.

2755

Troisième décret à venir qui devrait couvrir environ une vingtaine d'établissements, c'est pour le secteur chimie organique, inorganique ainsi que pour les raffineries.

2760

Ce que contient l'attestation! L'attestation contient ou peu contenir la liste des règlements applicables pour chaque type de rejet, donc autant dans les eaux usées, émissions atmosphériques, matières résiduelles. On va retrouver la localisation des points de rejets, la limite de rejets, soit réglementaire ou supplémentaire – réglementaire étant une norme provenant d'un règlement ou supplémentaire, norme qui aurait été définie dans le cadre de la préparation de l'attestation – également des exigences de surveillance, donc de suivi, autant réglementaires que supplémentaires, des études, ainsi que toute autre condition d'exploitation.

Toute autre condition d'exploitation, on retrouve des conditions d'exploitation qui proviendraient de certificats d'autorisation qui auraient été délivrés antérieurement.

Donc dans le cas, pour ce qui est de la préparation de la première attestation, il y a donc une révision complète de l'ensemble des actes statutaires qui doit être faite, car toutes les exigences d'exploitation qui proviendraient de certificats d'autorisation, sont reconduites dans l'attestation.

2765 Ce qu'on retrouve également dans l'attestation, bien, c'est pour chaque milieu récepteur. C'est un peu l'équivalent pour les eaux de surface, les eaux souterraines, les sols, l'air ambiant, végétation. On retrouve également des exigences de surveillance, donc de suivi, autant réglementaires que supplémentaires. On retrouve des études. On retrouve des exigences reliées à des mesures de prévention ou d'urgence.

2770 Toutes ces exigences ne sont pas systématiquement intégrées dans une attestation.

2775 Le niveau d'exigences et donc d'efforts demandés à l'établissement est souvent en fonction d'une priorité d'intervention. On va cibler – les problématiques qui vont être ciblées à ce moment-là.

2780 L'attestation est divisée en parties en fonction du type de rejet et du milieu récepteur. Le document en tant que tel est divisé en parties, les parties de 1 à 7. La partie 1 couvrant la partie générale où on identifie l'établissement ainsi que ses coordonnées, localisation et ces choses-là.

La partie 1 règlement, 2 les eaux usées, 3 les émissions atmosphériques, 4 matières résiduelles, 5 milieu récepteur, 6 les mesures d'urgence et 7 les annexes où on va retrouver l'ensemble des points de localisation, les différents plans pour l'ensemble des rejets.

2785 Les étapes de délivrance de l'attestation d'assainissement! Le gouvernement identifie par décret des catégories d'établissements qui seront visés par le PRRI. Les établissements ont six (6) mois pour déposer une demande après l'adoption du décret.

2790 Dans le cas où la production a lieu après l'adoption du décret, ces établissements disposeront d'une période d'un mois pour déposer leur demande d'attestation, un mois après leur entrée en production.

2795 Par la suite, des orientations générales sont établies pour chaque secteur d'activité. Dans le cas des alumineries, un document qui a été préparé, c'est un document qui s'intitule "Orientations et références techniques pour le secteur de l'aluminium". Ce document-là est disponible sur le site Internet du ministère.

Par la suite, un premier projet d'attestation est produit et transmis à l'établissement. L'établissement a une période de trente (30) jours pour émettre ses commentaires. Par la suite, le

2800 ministère analyse ces commentaires et transmet le projet d'attestation pour une consultation publique pour une période de quarante-cinq (45) jours.

 Par la suite, une deuxième période de consultation est prévue à l'établissement et après l'analyse des commentaires du second projet d'attestation, l'attestation est délivrée.

2805 Les orientations qui sont prises dans la première attestation! Dans la première attestation, l'action est mise sur la connaissance des rejets, donc de la provenance, de leurs impacts. Il y a une priorisation d'un volet qui est fait par secteurs. Une priorisation est faite en fonction des différents secteurs industriels.

2810 Pour le cas des alumineries, le volet qui a été priorisé dans ce cas-là est les émissions atmosphériques. À titre d'exemple, dans le secteur minier, c'est plutôt le volet rejet eaux usées qui a été priorisé dans ce cas-là.

2815 Donc en terminant, bien, les avantages de l'attestation pour le ministère, c'est un document unique, clair et complet. Donc on retrouve l'ensemble des exigences liées à l'exploitation dans ce document-là, autant les exigences, les normes, réglementaires et supplémentaires, les suivis, tout ce qui est les exigences reportées d'actes statutaires antérieurs, on parlait tantôt des conditions d'exploitation qui sont reprises et intégrées à l'attestation.

2820 On retrouvait également, ça aide également à faciliter ce qui est inspection de conformité et une possibilité de faire évoluer ces exigences environnementales, compte tenu que l'attestation est renouvelable.

2825 Pour l'établissement, également les avantages, c'est un peu la même chose. Le document est unique, donc c'est un document unique, clair et complet. Donc ça facilite le respect des exigences. Il facilite aussi les audits.

2830 Donc en terminant! L'attestation, c'est un outil flexible qui est adapté pour un secteur d'activité, même pour un établissement. Et en raison de son caractère renouvelable, l'attestation permet une évolution des exigences environnementales en fonction des connaissances acquises.

 Ce qui est d'intérêt, parce que l'attestation, bien, ça constitue à la mise en œuvre d'un processus d'amélioration en continu.

2835 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840 Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

2845 Pour les alumineries, vous avez mentionné, c'est quoi la date où le décret a été adopté?

PAR M. DANIEL LAPIERRE:

Pour les alumineries, mai 2002.

2850 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et quelles étapes ou quelles actions ont été entreprises et réalisées avec Alcan, avec l'usine de Jonquière?

2855 **PAR M. DANIEL LAPIERRE:**

Pour les alumineries, l'ensemble des attestations a été délivré.

2860 Pour celle d'Arvida, la délivrance date de 2008-2009, et différentes exigences de suivi, autant dans l'air, dans l'eau, sont envoyées au ministère sur une base mensuelle.

PAR LE COMMISSAIRE:

2865 Donc en quelque sorte, c'est un examen périodique que les industriels doivent faire pour obtenir un examen de passage sur une base et renouvelable à tous les cinq (5) ans?

PAR M. DANIEL LAPIERRE:

2870 C'est un document qui permet d'exiger un suivi sur une base régulière, un établissement, et de lui exiger des études ou des vérifications ou leur demander des correctifs au besoin.

PAR LE COMMISSAIRE:

2875 Et même si une usine est existante, et dans bien des cas il y a toujours de la progression des critères ou des niveaux, est-ce que vous adaptez les exigences aux nouvelles conditions, aux nouvelles connaissances scientifiques concernant un contaminant en particulier?

PAR M. DANIEL LAPIERRE:

2880 Pour la première attestation, c'est ça, le volet a été mis plus sur la notion d'acquisition de connaissances.

2885 Les normes ont été basées un peu sur une norme de performance qui représente un peu ce qu'on retrouve, les valeurs actuelles qu'on retrouve dans l'industrie en fonction des technologies disponibles, c'est donc comme des normes un peu plafonds; et au fur et à mesure que les suivis vont rentrer, on va vérifier, puis...

PAR LE COMMISSAIRE:

2890 Ce que je veux dire, quand la technologie évolue, les possibilités de meilleures émissions ou meilleures réductions, et ça, vous tenez compte de ça pour l'attestation suivante?

PAR M. DANIEL LAPIERRE:

2895 Oui, exactement. C'est un peu ça le but de l'attestation, c'est quelque chose d'évolutif qui permet d'ajuster les normes de rejet en fonction des technologies disponibles, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2900 J'ai pas d'autres questions, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905 Je vous remercie pour votre présentation.

On aurait quelques questions sur les GES.

Alors je sais pas si monsieur Nolet est toujours disponible?

2910 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

On va demander à monsieur Nolet de prendre la parole.

PAR LE COMMISSAIRE:

2915 Pourriez-vous nous expliquer comment fonctionnerait la compensation des émissions du projet AP50 dans le cadre du Western Climate Initiative?

PAR M. STÉPHANE NOLET:

2920 Pour respecter sa cible de moins vingt pour cent (-20 %) de réduction de ses émissions de GES par rapport à 90, le Québec a choisi, au niveau industriel, pour les grands émetteurs, on parle de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) de CO₂ équivalent et plus, de mettre en place un système de plafonnement et d'échange.

2925 Ça, ça implique qu'une entreprise devra, dans ce système-là, remettre des droits d'émission égale à son niveau d'émission GES. Comment qu'elle peut obtenir des droits d'émission, bien, il y a trois (3) moyens.

2930 Il y en a qui peuvent être remis gratuitement par la juridiction; ça peut être remis aussi, ça peut être aussi par l'achat à des enchères qui pourraient avoir lieu ou par l'achat de crédits compensatoires. Crédits compensatoires, c'est un projet de réduction de GES qui a lieu dans une sphère qui est pas couverte par le système de "cap-and-trade". Au niveau de la WCI, on a choisi des sphères comme l'agriculture, la foresterie et les projets de réduction de matières résiduelles.

2935 Donc ça permet à l'aide de ces projets-là aux entreprises d'acheter des crédits de réduction qui leur permettent, si on veut, de couvrir leurs GES qu'ils auront émis durant une année.

PAR LE COMMISSAIRE:

2940 Comment vous pensez vous cadrer dans cette entente-là en termes de réduction?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

2945 Alors pour l'instant, monsieur le Commissaire, Rio Tinto Alcan encadre ses efforts de réduction dans l'entente de réduction volontaire que Rio Tinto Alcan vient de signer avec le gouvernement du Québec, laquelle s'insère dans l'entente-cadre de l'industrie de l'aluminium qui est aussi signée avec le gouvernement du Québec.

2950 Et j'aimerais mentionner que la bourse de carbone n'est pas encore une réalité pour le Québec et le Canada, mais de façon générale, Rio Tinto Alcan est favorable à la mise en place de moyens qui vont permettre de lutter contre les changements climatiques, comme l'établissement d'un marché de carbone.

2955 Et Rio Tinto Alcan poursuit de façon continue ses efforts de réduction des émissions.

Donc quand le moment sera venu, avec le projet AP50, nous prendrons les moyens nécessaires pour poursuivre ces efforts dans l'ensemble de nos installations, puisque, comme

madame Loisel a si bien mentionné en début d'après-midi, les enjeux climatiques sont un enjeu global et non pas local.

2960

PAR LE COMMISSAIRE:

Avez-vous d'autres commentaires à ajouter concernant cette réponse-là du promoteur?

2965

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Monsieur Nolet.

PAR M. STÉPHANE NOLET:

2970

Juste peut-être pour compléter! L'aspect de la Western Climate Initiative, c'est que le Québec fait partie d'un regroupement de sept (7) États américains et de quatre (4) provinces canadiennes pour former un marché du carbone.

2975

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez des cibles établies ou à établir qui fixeraient le taux d'émission de CO₂ par tonne d'aluminium produite par exemple, qui viseraient le projet AP50?

2980

PAR M. STÉPHANE NOLET:

De la façon dont le système va fonctionner, c'est que chaque entreprise, chaque établissement va recevoir une partie de ces allocations gratuitement. Il va y avoir une méthode – présentement, le règlement est en élaboration, c'est pas terminé encore – mais il va y avoir une façon de distribuer les droits d'émission pour chacune des entreprises.

2985

Cette façon-là va être faite par règlement, et chacune des entreprises va recevoir ces droits d'émission là, et si elle a pas assez de droits d'émission pour couvrir ses GES qu'elle a émis durant la période de conformité, devra trouver une façon d'acquérir des droits d'émission, soit auprès d'une autre entreprise qui a fait des réductions, soit auprès d'un projet de crédits compensatoires.

2990

Pour ce qui est des alumineries, il va y avoir, si on veut, une intensité qui va être fixée pour le secteur, et chacune des alumineries qui va rentrer, si on veut, qui pourrait rentrer dans le système seront soumises aux mêmes conditions que celles que leurs partenaires existants, si on veut, d'une certaine façon, et devront répondre aux exigences du système.

2995

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est bien, merci.

3000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

3005

Au sujet de l'aménagement du site, madame Castonguay, est-ce qu'il y a de l'éclairage qui est prévu pour les installations et sur le site, et si oui, quel type d'éclairage?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3010

Oui madame la Présidente, effectivement il y a de l'éclairage de prévu sur notre site.

Je n'ai pas les détails sur le type exact d'éclairage qui sera installé, puisque l'ingénierie n'est pas suffisamment avancée.

3015

Par contre, c'est déjà clairement énoncé dans nos intentions que nous allons installer des types d'éclairage qui sont davantage dirigés vers le sol, pour diminuer les nuisances de cet éclairage sur les quartiers avoisinant le Complexe Jonquière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3020

Donc il y aura une attention qui sera mise à ne pas déborder à l'extérieur du site avec l'éclairage qui va être sur le site?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3025

Exactement. Dans le cadre du projet, nous nous soucions beaucoup des voisins, puisque notre objectif est d'améliorer la situation au niveau du Complexe Jonquière et des quartiers avoisinants, donc une attention particulière sera portée à tous ces aspects, à mesure que l'ingénierie de projet progressera.

3030

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie.

3035

Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

3040 Le Projet de règlement sur l'assainissement de l'air prévoit des normes différentes selon le type d'anodes utilisées dans une usine, dans une centrale de production d'anodes.

Est-ce qu'on a raison de dire que ce sont des anodes précuites à piquage central qui sont utilisées pour le projet AP50?

3045 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Effectivement, monsieur le Commissaire, AP50 est la technologie la plus moderne et la plus évoluée; elle utilise effectivement des anodes précuites à piquage central qui sont des technologies les plus performantes dans l'industrie.

3050

PAR LE COMMISSAIRE:

Et quel type d'anodes sont utilisées à l'usine Arvida?

3055 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Alors l'usine Arvida utilise aussi des anodes précuites, par contre il s'agit d'une technologie désuète qui est à cassage latéral. Donc c'est reconnu pour être des technologies moins performantes.

3060

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est pas ce qu'on appelle les anodes à piquage périphérique?

3065 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

C'est exactement, oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

3070

En Phase I et peut-être même en Phase II du projet, le scellement des anodes, il a été mentionné que le nettoyage et le scellement va se faire sur place, étant donné l'absence de centre de traitement des productions d'anodes, qu'est-ce qui va arriver avec les mégots? Comment vous allez les traiter?

3075

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3080 Alors monsieur le Commissaire, comme je l'ai mentionné dans ma présentation, le nettoyage des mégots se fera sur le site, et les mégots, tant qu'on n'aura pas la tour à pâte sur le site du Complexe Jonquière, seront retournés soit aux producteurs d'anodes ou à des usines régionales pour être entièrement recyclés dans la production d'anodes.

PAR LE COMMISSAIRE:

3085 Bien, merci.

Il a été mentionné que la teneur en soufre dans le coke que vous utilisez pourrait augmenter dans l'avenir, est-ce qu'on a bien compris?

3090 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Oui monsieur le Commissaire, vous avez bien compris. Alors cette évolution est reliée aux conditions du marché.

3095 Si vous souhaitez mieux comprendre comment le pourcentage de soufre dans le coke peut évoluer et quels sont les moyens que l'industrie a...

PAR LE COMMISSAIRE:

3100 Et quelles sont les sources de coke et la teneur en soufre de coke et la provenance.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3105 Alors j'aurais une courte présentation de deux (2) diapos pour mieux permettre de comprendre cet enjeu qui est un enjeu de l'industrie et non pas seulement de Rio Tinto Alcan.

PAR LE COMMISSAIRE:

3110 S'il vous plaît, oui.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3115 Alors monsieur le Commissaire et madame la Présidente, vous voyez sur cette diapo l'évolution de la teneur en soufre dans le coke.

Depuis 1999 jusqu'à cette année, donc ce qu'on constate dans cette période de temps, c'est que la teneur en soufre des cokes, des mélanges de coke vert, donc ce sont les cokes que nous achetons sur le marché, a augmenté de près de quarante pour cent (40 %) dans cette période de temps.

3120

Alors on assiste à une détérioration rapide de la qualité des sources de coke et aussi à une croissance rapide de l'industrie de l'aluminium, et cette croissance va se poursuivre, puisque aujourd'hui, on estime que la croissance de l'industrie de l'aluminium pourrait correspondre à la capacité de production de Rio Tinto Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit près d'un million de tonnes (1 M t), à chaque neuf (9) mois dans le monde. Donc on anticipe vraiment une croissance de l'industrie très rapide.

3125

Donc on anticipe aussi des enjeux d'approvisionnement en coke de pétrole. Et l'industrie de l'aluminium n'a pas les leviers nécessaires pour convaincre l'industrie du raffinage de produire le type de coke qui répondrait à nos besoins. Et pourquoi c'est comme ça!

3130

Alors le coke de pétrole est un sous-produit des raffineries de pétrole et sa qualité est directement reliée à la qualité de l'huile brute qui est utilisée comme matière première dans les raffineries.

3135

Donc les raffineries procèdent à une distillation de cette huile brute pour produire les différents produits dérivés du pétrole qu'on connaît, le propane, l'essence, l'huile lourde, etc.

Donc ces produits sont produits dans les raffineries par distillation et ils vont représenter, à la fin du processus, plus de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de la valeur totale des produits que la raffinerie mettra sur le marché.

3140

Donc le résidu de cette distillation est par la suite acheminé dans certaines raffineries, ce ne sont pas toutes les raffineries qui le font, dans une unité qu'on appelle un coqueur.

3145

Donc c'est dans cette unité que le coke de pétrole que nous utilisons est produit.

Donc à cette étape-là, l'objectif de la raffinerie est de produire encore plus de produits à valeur ajoutée. Donc comme on dit en bon français, de presser le citron pour en extraire le plus de jus possible, et le jus qu'ils souhaitent avoir, ce sont des produits qui ont une grande valeur pour les raffineries, donc encore de l'essence, du propane, etc., et non pas du coke.

3150

Donc le résidu de tout ce processus est le coke de pétrole. Donc pour les raffineries, le coke que nous achetons, nous, comme matière première, est ni plus ni moins qu'un déchet qui représentera pas plus de cinq pour cent (5 %) en poids de la quantité d'huile brute qui aurait été

3155

alimentée à la raffinerie et qui représentera un maximum de deux pour cent (2 %) de la valeur des produits que la raffinerie mettra sur le marché.

3160 Donc pour toutes ces raisons, l'industrie de l'aluminium – et ça, ça vaut pour toutes les raffineries – ne fait pas beaucoup de poids dans la balance quand on tente d'influencer les producteurs de produits pétroliers à répondre à nos exigences en termes de qualité de coke de pétrole.

3165 D'autant plus que ce coke de pétrole peut aussi servir de combustible dans d'autres industries et que les raffineries de pétrole trouveront facilement preneurs pour le coke que les alumineries n'utiliseront pas.

3170 Donc nous ne faisons pas le poids pour influencer le domaine de la raffinerie de pétrole pour produire un coke qui répond à nos besoins en termes de qualité.

3175 Donc tous les producteurs d'aluminium ont le même enjeu, le même défi. Donc chacun cherche à identifier les sources qui répondent le plus possible à ses besoins en termes de qualité; et de quelle façon nous arrivons à avoir un coke qui répond à nos exigences, c'est en mélangeant différentes sources de coke de qualité variable, pour arriver à un mélange dont les propriétés correspondent le plus possible à nos exigences de qualité.

PAR LE COMMISSAIRE:

3180 Mais vous dites que toutes les alumineries rencontrent le même problème, mais c'est vrai à quelle échelle, ça, que ce problème-là subsiste, à l'échelle nord-américaine?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3185 C'est vrai à l'échelle mondiale, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

3190 Mais si c'est considéré comme un résidu, comme un déchet pour la raffinerie, vous devez payer le prix en conséquence?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Alors effectivement, comme tout produit, donc ce n'est pas spécifique au coke de pétrole, plus on veut de la qualité, plus on doit payer, donc c'est un enjeu, évidemment il y a un enjeu de

3195 coût, il y a un enjeu de qualité et un enjeu aussi de performance de nos anodes qui sont produites avec ce coke.

Donc nous avons des spécifications de qualité pour s'assurer de maintenir une bonne performance de nos anodes.

3200 Donc c'est un défi qui est continu et chez Rio Tinto Alcan, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles sources de coke. Et nous faisons aussi beaucoup d'efforts de recherche et développement pour développer des sources alternatives de coke, des sources qui aujourd'hui, nous ne pourrions pas considérer pour la production d'anodes, donc nous tentons de développer des connaissances pour éventuellement être en mesure d'utiliser des matières premières dans le futur, qu'aujourd'hui nous ne serions pas en mesure de considérer.

PAR LE COMMISSAIRE:

3210 Quelles sont vos sources d'approvisionnement actuellement du coke de pétrole?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3215 Alors Rio Tinto Alcan a plusieurs sources d'approvisionnement. Généralement, ces sources viennent ici en Amérique du Nord principalement de la région du golfe du Mexique où on retrouve beaucoup de raffineries, et une certaine partie du coke de pétrole peut aussi venir de la côte du Pacifique.

3220 Ce sont les principaux approvisionnements. Il peut y avoir, ce sont des contrats qui sont renouvelés régulièrement, donc ça peut varier dans le temps. Mais en termes de régions géographiques d'où le coke peut provenir, ce sont les principales régions.

PAR LE COMMISSAIRE:

3225 Mais pour vos partenaires européens, est-ce qu'ils font face au même problème, et de quel endroit ils s'approvisionnent?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3230 Alors en Europe, évidemment ils vont davantage s'approvisionner de sources européennes et de sources soit au Moyen-Orient ou dans les régions où il y a du pétrole évidemment.

Alors c'est toujours fonction de l'accès aux raffineries et de la facilité de transport de la matière première.

3235 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais quelle est la qualité de ce coke-là en termes de teneur en soufre pour vos partenaires européens?

3240 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Alors comme je l'ai mentionné, tous les producteurs et toutes les usines de Rio Tinto Alcan ont le même défi, et la qualité va varier en fonction de l'huile brute que les raffineries utiliseront.

3245 Donc un producteur qui, en 2010, produit un très bon coke, pourrait voir la qualité de son coke se détériorer dans les années futures, parce qu'il aura changé son huile brute.

3250 Donc nous tentons évidemment de sécuriser des approvisionnements, mais aussi de nous assurer de la qualité de nos matières premières. Donc les contrats sont signés en fonction de ces variables.

PAR LE COMMISSAIRE:

3255 Il était mentionné par un commentaire de monsieur Guy Sansfaçon de la Santé publique que d'autres alumineries utilisaient du coke à faible teneur en soufre au Québec, est-ce qu'on pourrait savoir d'où vient cette information et de quelle aluminerie on référerait?

Une lettre du 21 mai 2010.

3260 **PAR M. LÉON LAROUCHE:**

C'est un commentaire de monsieur Sansfaçon au ministère de l'Environnement. Je ne sais pas d'où il tenait cette information.

3265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En ce qui concerne vos matières premières, est-ce que vous avez fait une analyse de cycle de vie de l'aluminium, à partir de la première matière jusqu'à la fin?

3270 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Madame la Présidente, dans le cadre du projet AP50, nous n'avons pas fait d'analyse de cycle de vie.

3275 Par contre, au niveau de Rio Tinto Alcan, ces analyses sont faites, donc le cycle de vie complet de l'aluminium fait l'objet d'analyses depuis plusieurs années déjà.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280 Est-ce que vous avez de la documentation là-dessus?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3285 Alors madame la Présidente, je devrai vérifier pour savoir s'il existe des rapports officiels que nous pourrions rendre disponible à la Commission à ce sujet et vous revenir plus tard, probablement suivant les audiences, puisque ce sera difficile à faire dans la session de ce soir, mais nous vous reviendrons avec l'information, à savoir s'il y a des rapports officiels.

3290 Toutefois, je pense qu'il y a des données qui sont déjà connues qui proviennent de ces analyses de cycle de vie, à savoir entre autres que le recyclage de l'aluminium permet de réduire significativement la quantité d'énergie requise. Donc le recyclage ne requiert que cinq pour cent (5 %) de l'énergie requise pour la production d'aluminium primaire, de même que l'utilisation d'un kilo (1 kg) d'aluminium dans un véhicule automobile permet d'éliminer vingt kilos (20 kg) d'émission de gaz à effet de serre.

3295 Donc ces informations proviennent des analyses de cycle de vie qui sont faites par l'industrie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3300 Je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE:

3305 J'ai une question au MDDEP. Est-ce qu'il y a des critères de référence pour la teneur, c'est-à-dire pour la concentration de fluorure gazeux dans l'atmosphère, pour éviter les effets sur la végétation, mis à part les fluorures dans le fourrage?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3310 Je vais demander à madame Rainville de répondre à la question.

PAR Mme ÉLISABETH RAINVILLE:

3315 Juste reformuler plus clairement la question, parce qu'il y a deux (2) sources de fluorure qu'on peut constater dans la nature, monsieur le Commissaire.

On a des normes pour le fluorure gazeux dans l'air ambiant, ça, c'est mesuré à l'aide des stations météo; les stations de mesure sont situées aux alentours du Complexe Jonquière.

3320 Et il y a aussi le fluor dans le fourrage des bêtes qui est mesuré par échantillonnage. Donc on a des normes en ppm, j'essaie d'y aller par cœur, on a des normes mensuelles, hebdomadaires, mais on a aussi des normes de fluorure gazeux dans l'atmosphère, dans l'air ambiant qui est un critère saisonnier qui est une moyenne saisonnière qui est de point quatre microgrammes par mètre cube (0,4 µg), si je me trompe pas. C'est une moyenne pour couvrir environ la période de l'été, on pourrait dire 1^{er} mai jusqu'à 1^{er} octobre où est-ce qu'on a de la végétation au Québec.

3325

PAR LE COMMISSAIRE:

3330 Il y a un groupe de travail qui avait émis des références en 1996 pour recommander des niveaux de fluorure dans l'air, est-ce que vous êtes au courant, c'est à ces niveaux-là que vous référez?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3335 On a une information là-dessus, on essaie d'accéder à nos documents.

PAR Mme ÉLISABETH RAINVILLE:

3340 Moi, j'ai un document qui m'a été fourni par notre expert en critères d'air ambiant, et puis lui, il a fait partie d'un comité, je sais pas si c'est celui-là qu'on veut parler, qui s'appelait, qui avait produit un document qu'on peut vous déposer, c'est "National Ambient Air Quality Objectives for Hydrogen Fluoride" et puis là-dedans, c'est là-dedans qu'on fixait, c'est aussi en collaboration avec le fédéral, et c'est là-dedans qu'on fixe des normes, j'ai des normes de fluorure gazeux dans l'air ambiant, c'est là-dessus qu'on se base.

3345

J'ai pas la date, mais je sais que c'est très récent, c'est ça, juillet 96, exactement, c'est ce que vous parlez. On est basé là-dessus.

3350

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'on peut avoir des commentaires du promoteur à ce sujet-là?

3355 **PAR Mme LISE CASTONGUAY:**

Excusez-moi, en ce qui concerne?

PAR LE COMMISSAIRE:

3360

En ce qui concerne les critères de référence pour la protection de la végétation en général.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3365

Alors monsieur le Commissaire, Rio Tinto Alcan fait depuis plusieurs années déjà le suivi des teneurs en fluorure dans le fourrage autour de nos installations.

Et on constate que ces concentrations sont très faibles. De plus, avec le projet AP50, nos études démontrent qu'elles diminueront.

3370

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que ça veut dire, ça, que ces niveaux-là sont très faibles et ils sont de nature à protéger tout type de végétation, les légumes par exemple?

3375

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

Alors en ce qui concerne les légumes, monsieur le Commissaire, nous avons déposé en annexe à notre étude d'impact deux (2) études qui ont été faites à notre usine Alma par le comité d'aménagement et de suivi environnemental de l'usine Alma, pour justement vérifier les impacts d'une aluminerie moderne sur la teneur en fluorure dans les potagers autour de l'usine, donc dans un rayon de deux (2 km) à cinq kilomètres (5 km).

3380

Donc il y a deux (2) études de faites par le comité d'aménagement et de suivi environnemental de l'usine Alma qui ont démontré que l'aluminerie n'avait aucun impact sur les potagers, la teneur en fluorure des produits des potagers.

3385

Donc l'usine AP50, comme on envisage avoir des performances au moins aussi bonnes que celles de l'usine Alma, nous n'envisageons aucun problème en ce qui concerne les potagers.

3390

PAR LE COMMISSAIRE:

3395 Mais ce groupe de travail là que vous avez mandaté, bien que les résultats démontraient qu'il y avait pas de problème sensible pour la période, les données recueillies en 2006, ils recommandaient qu'un suivi minimal soit effectué en 2007-2008, pour voir s'il y avait une constance dans l'équilibre du fluor dans la végétation, est-ce que ça a été fait? Ou vous vous êtes arrêtés en 2006?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3400 Alors monsieur le Commissaire, nous avons déposé les deux (2) seules études qui ont été complétées à date, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3405 OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3410 Je vais poser une question au MDDEP! Est-ce que les végétaux ont une capacité à absorber certains polluants dans l'air?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3415 Je regrette, madame la Présidente, j'ai pas cette information-là. Plutôt que de répondre n'importe quoi, j'aimerais mieux prendre votre question en délibéré pour revenir peut-être la semaine prochaine avec une réponse.

3420 On entend des anecdotes là-dessus. Nos plantes qu'on met dans nos maisons qui absorberaient – mais vous voulez quelque chose de plus spécifique par rapport aux HF peut-être?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3425 Oui, spécifiquement, mais aussi au niveau de l'ensemble du site. Bien sûr, on connaît le site comme il est actuellement. Si l'ajout de végétation pouvait aider au niveau de la qualité de l'air et si oui, est-ce qu'il y a certains types de végétaux qui sont plus appropriés?

3430 Peut-être que le promoteur a déjà fait des recherches à ce niveau-là, est-ce qu'aux alentours de l'usine, est-ce qu'il y a certains végétaux qui poussent mieux que d'autres?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3435 Alors madame la Présidente, il est reconnu qu'il y a des espèces qui sont plus sensibles aux émissions de fluorure en particulier. Donc on sait que les conifères font partie des espèces qui sont plus particulièrement affectées par les émissions de fluorure lorsque évidemment, ces émissions atteignent des niveaux très élevés qu'on n'atteindra pas avec l'usine AP50.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3440 Est-ce que votre intention, au niveau de l'aménagement du site, inclut rajouter de la végétation au pourtour des stationnements, le long des rues? Pas nécessairement pour le bruit, mais en général au niveau de l'aménagement du site.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3445 Alors madame la Présidente, dans l'ensemble de nos installations, ce sont des aménagements que nous faisons. Rio Tinto Alcan procède à chaque année à la plantation d'arbres et à l'entretien des plantations que nous avons, puisque dans certains cas, nous devons procéder à des remplacements pour cause de maladie des arbres entre autres.

3450 Donc oui, nous prévoyons faire des aménagements paysagers pour l'usine AP50. Aujourd'hui, nos plans ne sont pas suffisamment avancés pour définir exactement ce que ces aménagements seront, d'autant plus que nous avons l'habitude de consulter nos comités de voisinage avant de faire ces aménagements, comme nous l'avons fait dans le cas de l'usine Alma, de l'usine Laterrière et aussi de l'usine Grande-Baie.

3460 Mais dans ces trois (3) cas, nous avons fait non seulement des aménagements avec des plantations de végétaux et d'arbres, mais nous avons aussi aménagé des pistes cyclables, aménagé des points d'observation et même des sentiers de randonnée autour des bassins qui sont dans les pourtours de l'usine.

3465 Donc nous ferons la même chose avec le projet AP50 certainement, puisque notre intention est d'avoir une usine qui s'intègre bien dans son milieu, puisqu'elle sera là pendant plusieurs années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3470 Merci. Et effectivement, ce serait intéressant, madame Loïselle, si vous avez de l'information concernant les types de végétaux pour cette région-là et qui en même temps seraient appropriés pour la qualité de l'air qu'on y retrouve.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

On va aller chercher l'information et on va vous revenir.

3475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

3480

Je sais que vous avez souvent des présentations de prêtes, on voudrait pas vous enlever le plaisir de nous les présenter, vous en avez peut-être une de préparée pour l'usine de traitement de la brasque, à savoir le décret a été émis en 2006, est-ce que la construction est complétée, à quoi sert l'usine, à quoi elle va servir ou à quel endroit, est-ce que la brasque vient d'ailleurs et les brasques étaient emmagasinées, entreposées sur le terrain, nous dresser un portrait global de la brasque!

3485

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3490

Monsieur le Commissaire, votre question est très très large, donc je vais tenter un peu de refaire peut-être la petite histoire de l'usine de traitement de la brasque et par la suite, je laisserai monsieur Brisson donner plus de détails techniques.

3495

Donc l'usine de traitement de la brasque a été mise en opération au printemps 2008. Donc la capacité de l'usine est en montée de régime; on prévoit atteindre cette année, avoir traité quarante mille tonnes (40 000 t) de brasque cette année. On prévoit atteindre soixante mille tonnes (60 000 t) l'an prochain en 2011 et en 2013, atteindre la capacité nominale de l'usine qui est de quatre-vingt mille tonnes (80 000 t) de brasque.

3500

Donc aujourd'hui, l'usine de traitement de la brasque est déjà en mesure de traiter l'ensemble de la brasque fraîche générée par nos opérations.

3505

Notre premier objectif avec cette usine est d'atteindre la performance et la stabilité visées avec ce procédé, puisqu'il s'agit de la première usine qui opère avec ce procédé dans le monde industriel. C'est un nouveau procédé.

3510

Notre objectif aussi est de ne plus accumuler la brasque fraîche, donc de la traiter à mesure qu'elle est produite. Donc cet objectif est déjà atteint, nous traitons toute la brasque fraîche que nous générons.

Et aussi de maintenir au moins vingt-cinq pour cent (25 %) de notre capacité pour traiter la brasque entreposée. Donc depuis que l'usine est démarrée, comme il s'agit de la première usine industrielle opérant avec ce procédé, évidemment l'usine a dû relever de nombreux défis.

3515 Le premier étant de bien comprendre le procédé pour en assurer la robustesse et le deuxième étant de traiter efficacement tous les types de brasque.

3520 Donc pour ce deuxième défi, nous avons traité certaines quantités de brasque qui provenaient de l'aluminerie Alouette. L'objectif que nous visions étant de développer nos habiletés à traiter de la brasque provenant de la technologie AP30, puisque cette technologie utilise un type de bloc cathodique de type graphitisé que nous n'avons pas dans les autres usines d'électrolyse de Rio Tinto Alcan, et dans la période où nous devions faire ces essais, notre usine Alma qui est similaire ne générerait pas de brasque.

3525 Donc nous nous sommes approvisionnés en brasque auprès de l'usine Alouette pour ces essais.

3530 Donc dans son décret, l'usine de traitement de la brasque est autorisée à traiter de la brasque des tiers pour environ un tiers de sa capacité et cela, dans le but de permettre d'assurer une rentabilité, une viabilité de l'usine à long terme, et cette usine permettra d'avoir une solution permanente à l'enjeu des brasques dans l'industrie de l'aluminium.

3535 Maintenant, en ce qui concerne les taux envisagés de brasques traitées qui proviennent de nos brasques fraîchement générées, les brasques des entrepôts, nous avons une diapo que nous pourrions projeter, et je laisserais monsieur Brisson vous donner plus de détails à ce sujet.

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

3540 Alors d'entrée de jeu, ce que je voudrais tout de suite indiquer, c'est que la brasque d'AP50 est très similaire, sera très similaire aux brasques qui sont générées par les autres procédés et pourra être traitée à notre usine de traitement de la brasque.

3545 Ce qui est intéressant, avant de montrer un petit peu la simulation ici qu'on a faite des générations, c'est de mentionner que les nouvelles technologies dont fait partie AP30 et AP50 génèrent beaucoup moins de tonnes de brasque ou de kilos de brasque par tonne d'aluminium.

3550 Alors si on compare aux technologies par exemple des usines Shawinigan et Arvida actuellement, je dirais que c'est presque la moitié moins de génération de kilos de brasque par tonne d'aluminium pour une vie de cuve qui est très similaire, mais comme la performance de chaque cuve est augmentée, alors on génère moins de brasque.

3555 Ce qu'on a fait sur l'illustration ici, on a fait une simulation qui tient compte du fait que, bon, la brasque par exemple, si on démarre l'usine pilote AP50 en 2013, on générera de la brasque quatre (4) ou cinq (5) ans après, étant donné que le temps de vie de cuve est à peu près cinq (5) ans, on peut aussi penser que lorsqu'on sera en 2018, sur l'illustration, l'usine Arvida actuelle sera fermée et l'usine Shawinigan sera fermée, alors il s'agit bien sûr de simulation!

Alors ce que j'ai illustré ici sur trois (3) couleurs différentes, la couleur la plus foncée, c'est la génération courante, sur une période de quatre (4) ans, donc de 2010 à 2014.

3560 Sur la couleur bleu pâle, c'est l'engagement selon le décret de traitement de la brasque de traiter un minimum de cent mille tonnes (100 000 t) sur une période de quatre (4) ans, de ce qui est entreposé.

3565 Et ici, on voit moins bien la barre sur l'illustration, c'est la capacité restante pour soit diminuer encore l'inventaire ou s'approvisionner auprès de tiers.

3570 Alors ici, la seule chose, c'est que j'ai mentionné ici cent mille tonnes (100 000 t) pour quatre (4) ans, bien que madame Castonguay a mentionné qu'on n'est pas encore à pleine capacité, on sera à pleine capacité, normalement en 2013, donc les deux (2) dernières années, 2013 et 2014, mais pour les fins de l'illustration, j'ai gardé cent mille (100 000 t).

3575 Alors ce qu'on peut voir, c'est que sur une période où AP50 serait en opération à pleine capacité, aurait remplacé les usines Shawinigan et actuelle Arvida, bien, la génération de brasque sur une période de quatre (4) ans nous libère de l'espace pour aller chercher plus de brasques qui sont, soit diminuer l'inventaire de façon plus rapide ou garder aussi une capacité pour des tiers, de façon à garder une certaine rentabilité à l'usine.

PAR LE COMMISSAIRE:

3580 Vous avez pas déjà envisagé comme solution de rechange d'exporter les brasques, une partie des brasques vers les États-Unis?

3585 Est-ce que ça a été une option, ça, à un moment donné? Est-ce qu'elle est encore envisageable?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3590 Alors monsieur le Commissaire, pour nous aujourd'hui, ce n'est pas une option, puisque nous sommes capables de traiter nos brasques à l'usine de traitement de la brasque.

De plus, notre usine est une solution environnementale beaucoup plus intéressante que le traitement qui pourrait se faire ailleurs, puisqu'elle permet la valorisation des résidus de traitement.

3595 Donc nos travaux de recherche progressent très bien, et nous prévoyons être en mesure de valoriser les résidus de traitement de la brasque dans un avenir assez rapproché.

PAR LE COMMISSAIRE:

3600 Il semblait qu'il y avait des composés de carbone et des résidus de matières inertes qui trouvaient pas d'acheteur, est-ce que vous avez solutionné cette problématique-là?

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3605 Alors monsieur le Commissaire, nous avons fait beaucoup de travaux de recherche et développement au cours des dernières années pour trouver des avenues de valorisation pour les sous-produits carbonés.

Je laisserais monsieur Brisson vous donner des détails à ce sujet.

3610 **PAR M. CLÉMENT BRISSON:**

3615 Pour résumer simplement! La brasque, c'est essentiellement des briques réfractaires et du carbone qui a eu différents composés chimiques dedans au cours de la vie de la cuve. Et le procédé UTB de notre usine de traitement de la brasque consiste essentiellement à laver la brique et le carbone.

Alors le produit ou le sous-produit après ce lavage-là des produits chimiques est essentiellement, disons, un composé de carbone et de réfractaires, de briques réfractaires.

3620 Il y a deux (2) avenues qu'on regarde de façon sérieuse actuellement. La première, c'est que ce matériau-là peut servir intégralement comme matière première et comme combustible dans les cimenteries et actuellement, on a des essais pleine échelle avec un cimentier québécois pour valoriser ce produit-là en cimenterie.

3625 L'autre approche qu'on regarde, qui est un peu plus à valeur ajoutée, c'est-à-dire que c'est après avoir récupéré ce produit-là de l'usine de traitement de la brasque, c'est de passer à une autre étape qui nous permettrait de séparer le réfractaire et le carbone et là, le carbone aurait une valeur économique plus élevée que comme combustible. On pourrait l'utiliser comme réducteur dans la sidérurgie.

3630

On a des démarches avec la sidérurgie à cet effet-là pour faire des essais lorsqu'on aura réussi à séparer ce carbone-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3635

Dans quelle catégorie on peut classer ces résidus-là? Est-ce que c'est un résidu minier?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

3640

En fait, c'est une matière non dangereuse. Alors c'est un sous-produit industriel non dangereux.

L'appellation produit minier étant réservé vraiment à des produits qui sont extraits des mines.

3645

PAR LE COMMISSAIRE:

Au MDDEP, il y a pas d'exigences particulières pour ces résidus-là?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3650

Pour les brasques comme telles?

PAR LE COMMISSAIRE:

3655

Pas pour les brasques, on parle des résidus, des composés de carbone et de matières inertes qui découlent du traitement de la brasque dans l'usine de brasque.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3660

Les résidus de traitement de la brasque. Ce sont des matières qui sont explosées, qui ont des caractéristiques de matières dangereuses, à ma connaissance.

Je vais demander, en fait, à madame Gauthier qui, je suis sûre, s'y connaît bien plus que moi, de venir vous donner des informations là-dessus.

3665

PAR LE COMMISSAIRE:

On s'entend bien, c'est pas la brasque comme telle, c'est les résidus, après le traitement de la brasque dans l'usine de traitement de la brasque, qui sont des composés "carbonatés" qui sont

3670 peut-être des matières inertes, là, ce que je voudrais savoir, et puis dont monsieur Brisson vient de nous faire état.

Est-ce que le MDDEP a des exigences particulières et comment il classe ces résidus-là?

3675 **PAR Mme LISA GAUTHIER:**

Essentiellement, comme monsieur Brisson l'expliquait, il y a principalement deux (2) types de matières qui sont générées par le traitement de la brasque dont les sous-produits carbonés et il y a aussi une matière qui est produite en quantité moindre qui est du fluorure de calcium.

3680 Au niveau des sous-produits carbonés, c'est sûr que c'est une matière, comme on l'a dit, une matière résiduelle. Nous, on fait des vérifications, on a fait des vérifications en collaboration avec Rio Tinto pour s'assurer que cette matière-là n'était plus une matière dangereuse au niveau des paramètres qui posaient problème. On a fait de l'échantillonnage des produits et de l'analyse en laboratoire pour valider la non-dangerosité du produit, de un.

3685 Ensuite, ce produit-là est entreposé actuellement, en attendant que les travaux du promoteur, de la compagnie, donnent des résultats, à l'effet de pouvoir valoriser les sous-produits qui sont générés.

3690 Il y avait une période qui avait été posée comme une période de cinq (5) ans pour trouver des options pour valoriser ces sous-produits-là qui sont générés quand même en quantité importante, parce que c'est quasiment à peu près l'équivalent – il sort à peu près l'équivalent de ce qui rentre au niveau des sous-produits.

3695 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que ce sont tous des sous-produits inertes?

3700 **PAR Mme LISA GAUTHIER:**

Vous voulez dire, inertes?

3705 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dans le sens que c'est pas des produits dangereux.

PAR Mme LISA GAUTHIER:

3710 Non – dans leur procédé de traitement, probablement qu'ils pourraient vous l'expliquer mieux que moi, ça arrive qu'il y a des parties de la production qui est encore un peu au-dessus des normes de matières dangereuses et là, ils doivent les retraiter à ce moment-là.

3715 Ils les retraitent pour vraiment abaisser les concentrations en dessous des normes de matières dangereuses, avant de pouvoir les entreposer sur la plate-forme qui est prévue à cet effet.

PAR LE COMMISSAIRE:

3720 Merci, ça va.

PAR Mme LISE CASTONGUAY:

3725 Monsieur le Commissaire, si vous le permettez, nous aimerions apporter plus de précision concernant ce qui entre et ce qui sort de notre usine de traitement de la brasque et la dangerosité de ces produits.

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

3730 Je voulais juste éviter toute confusion!

3735 En fait, ce que j'ai décrit tout à l'heure était le sous-produit carboné, donc le sous-produit de l'usine de traitement de la brasque, que je n'ai pas voulu dire que la brasque n'est pas une matière dangereuse.

PAR LE COMMISSAIRE:

Non, j'avais bien compris, c'était les sous-produits de traitement.

3740 **PAR M. CLÉMENT BRISSON:**

Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3745 Alors je vous remercie.

Et sur ce, nous allons ajourner le travail de la Commission à ce soir sept heures (7 h).

3750

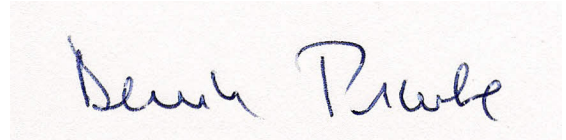
Entre-temps, je vais demander à ceux qui ont fait des présentations pendant cette deuxième séance de déposer leurs documents à l'arrière. À bientôt.

3755

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 NOVEMBRE 2010 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3760

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3765